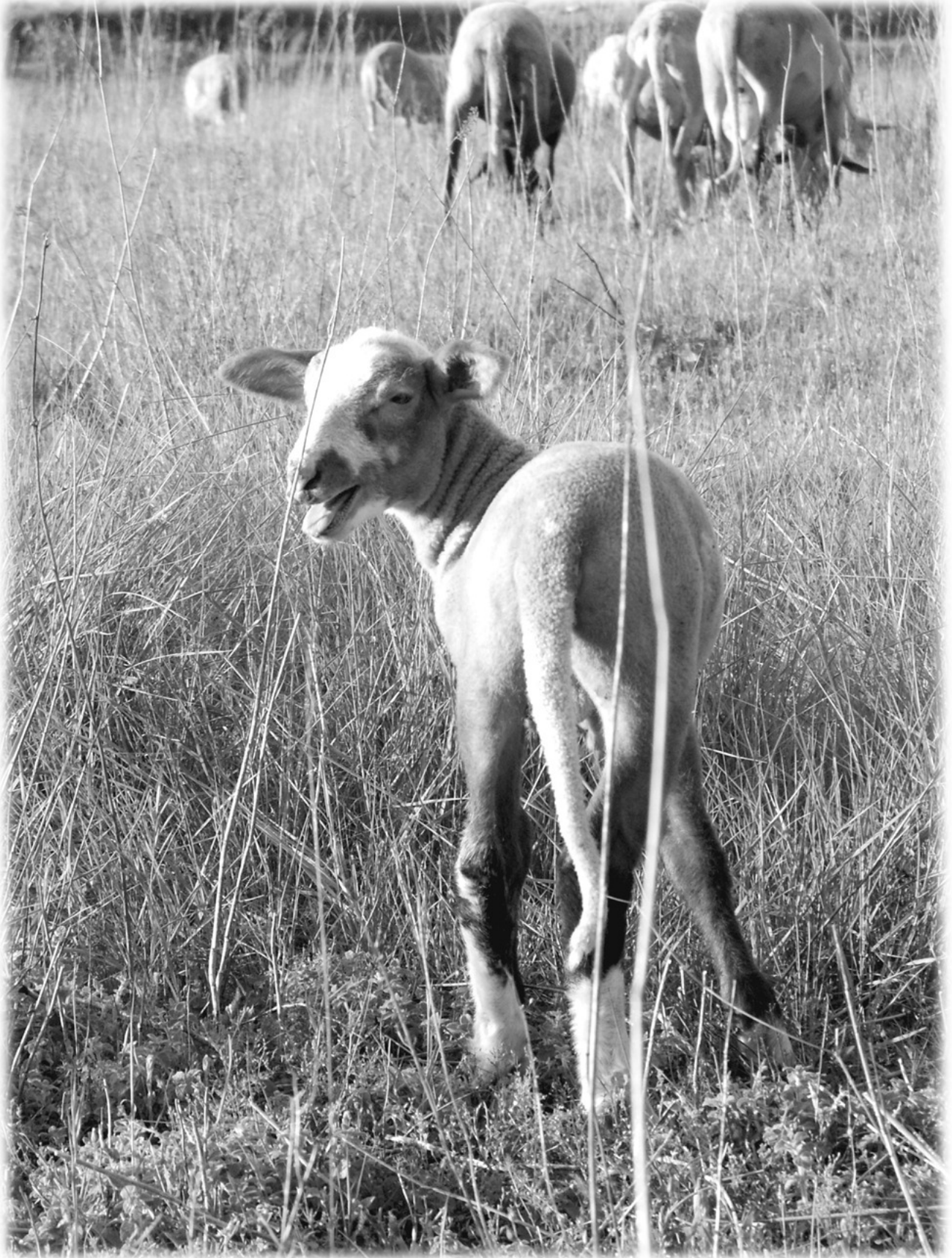


LO PUBLIAIRE



N° 93 Avril 2009

Je voulais depuis longtemps aborder le sujet délicat de la critique. Faut-il parler du spectateur, c'est à dire le témoin d'un incident, d'un événement, qu'il commente allègrement. Trop ponctuel à mon sens pour éveiller les sens aiguisés de celui qui critique. La sentinelle convient mieux: la sentinelle veille, guette, sans jamais faillir, voir sans être vu, sans aucune responsabilité, sans participer à la représentation qui se déroule autour d'elle, avec la facilité qui se présente opportunément de plonger dans la critique. Elle ne participe à aucune action, quand une décision est prise, elle intervient en affirmant qu'une autre était bien meilleure. Quand elle lit un article qui a demandé un énorme travail de recherche, de préparation pour le rendre compréhensible et surtout attrayant, la sentinelle trouvera une idée qui aura échappé à l'auteur, trouvera le défaut qui lui permettra de détourner le message que voulait passer l'auteur.

Donc se justifier devant une critique, signifie que l'auteur n'est pas sûr de lui. Alors que l'ignorer, marque bien la détermination et le bien fondé de son action.

Il ne faut pas oublier ce qu'écrivait D'ALEMBERT: «Si la critique est juste et pleine d'égards, vous lui devez des remerciements et de la déférence; si elle est juste sans égards, de la déférence sans remerciements; si elle est outrageante et injuste, le silence et l'oubli.»

Au diable les critiqueurs, ils seraient trop contents que nous tombions dans leurs pièges. Au diable la morosité, soyons plutôt efficace. Comment et bien, en regardant autour de soi, en faisant un simple geste vers les autres en difficulté, un simple geste pour la protection de la nature. Nous pouvons ainsi participer à améliorer notre confort de vie.

<i>Editorial</i>	2
<i>Nouvelles brèves</i>	3
<i>Nouvelles de Montoulieu</i>	4
<i>La moto et les vélos</i>	5
<i>Le coin du sourire</i>	5
<i>Souvenir</i>	6
<i>Mots croisés</i>	7
<i>Nous sommes des rescapés</i>	8
<i>Remboursement Sécu</i>	8
<i>La La La La et si l'on chantait ?!</i>	9
<i>Le rhume</i>	9
<i>Souvenirs</i>	10
<i>Les Zouzous de saint Bau</i>	10
<i>Il était une fois le barrage de Bertrand</i>	12
<i>Jean et Pierre, le bergers de Montoulieu</i>	14
<i>Au cours de l'ancien temps</i>	16
<i>Les comptes rendus des conseils</i>	18
<i>Agenda & Etat civil</i>	27
<i>Poésie</i>	28

Page de couverture
« Agneau du troupeau de Jean et Pierre »

*Reproduction interdite de tout ou partie de texte,
 sans l'accord écrit de l'auteur, édité dans le journal
 "Lo Publiaire Sant Bauzelenc"*

Lo Publiaire

(Association loi de 1901)
 Rue de la Roubiade
 34190 St BAUZILLE DE PUTOIS

Journal d'information trimestriel :
Agonés, Montoulieu, St Bauzille de Putois

- Président : Jacques DEFLEUR
 - Composition : Thierry CELIE
 - Rédac. : Signataires des articles

Prochaine parution
N° 94 Juillet 2009

*Impression : Arceaux 49,
 1027 rue de la croix verte, Montpellier*

St Bauzille a été le théâtre d'événements qui ont mis à contribution les pompiers de Ganges et de Montpellier et même l'hélicoptère...

Un premier incendie au bord de l'Hérault, entre la station de pompage et le Campotel, les nombreuses inondations avaient amassées des tas de branchages au pied des arbres. Ce bois sec a été brûlé, certainement pour nettoyer, trois feux sans conséquences, heureusement, à part une épaisse fumée blanche qui aurait pu gêner la circulation sur la départementale...

Un deuxième par contre à la « Cass'auto », route de Montoulieu, au bord de l'Alzon, a demandé l'intervention de trois camions des pompiers de Ganges. De nombreuses carcasses de voitures ont été calcinées. Elles ont provoqué un énorme panache de fumée noire qui était visible de loin. De nombreux curieux se sont d'ailleurs arrêtés, le long de la route, sursautant aux bruits sourds explosions... il fallait d'abord protéger la maison d'habitation et arrêter l'incendie dans les limites de la « Casse ». Mission accomplie au bout de nombreuses heures...

Ce n'est pas fini! Un soir vers 22 heures, un bruit d'hélicoptère volant à basse altitude. Certains St Bauzillois, intrigués, sortent sur le palier. Il volait en rasant les toits avec un énorme projecteur qui défilait sur le sol. En direction du Rocher du Thaurac, il disparaissait un moment, mais ils entendaient toujours le mo-



teur. Puis, il revenait pour aller se poser sur le terrain de Foot. C'était une dame qui s'était égarée, elle a été retrouvée saine et sauve...

Encore! Dimanche, la sirène des pompiers, comme chaque fois nous suivons par curiosité sa direction en essayant de découvrir la direction et le lieu de l'intervention. Cette fois ci, c'était vers la Grotte des Demoiselles, certainement un escaladeur ?

Mais non, un promeneur qui avait fait une chute sur le sentier escarpé qui monte sur le Rocher. ...

Quoi, encore! et oui, un peloton de cycliste s'était arrêté au café pour déguster une boisson après l'effort... Il repartait tranquillement en montant le Crourou, lorsque l'un d'entre eux s'écroule victime d'une crise cardiaque. Interventions du docteur PALAHLI, du SMUR de Ganges, de l'hélicoptère du SAMU...

Quelle première quinzaine de

mars.. C'est le printemps...

Dernière nouvelle: Quelqu'un qui voulait rendre visite à une personne âgée, frappe à sa porte, de plus en plus fort, pas de réponse, appel à la police municipale, aux pompiers. Cette personne s'était endormie devant la télé, le réglage du son un peu fort. Heureuse issue, pourvu que cela dure...

Le dimanche 22 mars, l'Assemblée Générale des Mutilés de Guerre et Anciens Combattants de l'Hérault s'est réunie à la Salle Polyvalente de St Bauzille, rapport moral, bilan financier 2008, dépôt de gerbe au Monument aux Morts, verre de l'amitié, repas en présence de M. Michel IS-SERT, maire, de M. Jacques RIGAUD, maire de Ganges, Conseiller Général, M. Jean Pierre ORSINI, président fédéral, Fédération Nationale André MAGINOT, GR163, ambiance studieuse puis solennelle et conviviale pour finir...

Inaugurations.....

Le samedi 16 janvier 2009, a eu lieu à Montoulieu l'inauguration du sentier de découverte, le lancement du guide pratique « Vivre en Cévennes Gangeoises et Suménoises » et le résultat du concours photos organisé par l'Office de Tourisme Cévennes Méditerranée....Malgré le temps venteux et pluvieux, une trentaine de personnes ont fait le parcours du nouveau sentier de découverte et sont revenues enchantées par la balade. Dès leur retour, M. Frédéric Hideux, directeur de l'Office de Tourisme Cévennes Méditerranée a parlé du guide pratique « Vivre en Cévennes Gangeoises et Suménoises » et a invité tout le monde à le consulter et à le faire connaître. Mme Geneviève Serre présidente de l'Office de tourisme Cévennes Méditerranée a donné les résultats du concours: de très belles photos ont pu être ainsi primées et les gagnants sont repartis avec un panier de produit du terroir. M. Jacques Rigaud, Conseiller Général et Président de la Communauté de Communes Gangeoises et Suménoises et M. Guilhem Chafiol, Maire de Montoulieu ont fait tous les deux un discours mettant en avant l'importance du tourisme et du dynamisme local pour faire vivre ce pays qui leur est cher ...Ensuite tout le monde a partagé le verre de l'amitié autour d'un apéritif.

Le mercredi 4 février 2009, inauguration des logements sociaux de Montoulieu en présence d'André Vezinhét, de Jacques Rigaud et de Guilhem Chafiol. Cet ensemble appelé « L'Oustellade » comprend sept appartements individuels (du T3 au T5 avec jardin). Cela fait bientôt un



an que les locataires sont installés :

FERMETURE SUR LE CD 108

Suite aux travaux de réfection de la route reliant Montoulieu – la Cadière , la route sera totalement fermée à la circulation après Montoulieu à compter du 16 mars 2009 et ce jusqu'au 30 juin 2009. Aucun véhicule ne pourra passer : il faudra donc faire le tour par Ganges pour aller sur Saint-Hippolyte et Nîmes...

RESTAURANT « L'ALZON »



Le « Grillon » change de nom et de propriétaire. Désormais,

à Montoulieu, à partir du 2 avril 2009 vous pourrez aller manger à « L' Alzon » chez Gilles et Ghislaine MARION. Vous y trouverez une cuisine traditionnelle et des spécialités, avec des menus à 18€ et 26€ ainsi que la carte.

Le midi, en semaine vous aurez :

Une formule du jour à 12€

Une formule entrée+plat ou plat+dessert à 10€

Le plat du jour à 8€

Et aussi formule avec apéritif, vin et café compris pour vos repas de fêtes, baptême, communion etc...

Renseignements au 04 67 99 52 48 ou sur place à partir du 2 avril 2009...

Bienvenue à M.et Mme Marion et leurs enfants....

A.M.Léonard

La moto et les vélos (souvenirs 35-45)

L'avènement du front populaire a suscité un certain développement de l'activité économique qui malheureusement sera stoppé par la défaite de 39-40

Les petites motos se multiplient

Mon oncle Gustave père d'Yvette a une petite Terrot qu'il me prête volontiers; je parade un peu en m'en servant pour assister aux matchs de foot qui se déroulent sur le terrain situé près du pont suspendu appartenant à la famille Dusfour (ce terrain servira plus tard de jardin communal sous le gouvernement Pétain).

Mon père aussi a acheté une moto un peu plus puissante que celle de mon oncle; elle lui a servi pour m'amener à MONTPELLIER me présenter à un concours de bourses, malheureusement, j'ai échoué.

Mais la guerre survint, la drôle de guerre d'abord puis la débâcle et le régime de Vichy;

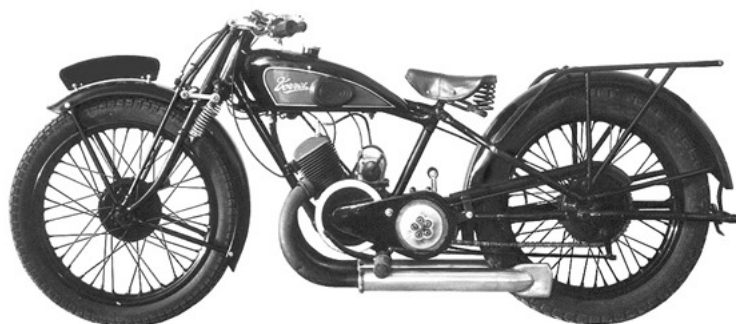
il n'y a pas de ramassage scolaire comme aujourd'hui pour se rendre au cours complémentaire de GANGES, c'est la seule possibilité qui permet aux familles modestes qui désirent que leurs enfants continuent leurs études après l'école primaire, mais il faut s'y rendre; on a bien des vélos, mais on s'en sert beaucoup et il s'usent; les nôtres sont fatigués.

Comme l'essence commence à se faire rare, mon père décide de se débarrasser de sa moto et d'acquérir des vélos neufs pour ses deux fils.

Il demande à notre cousin Claude de s'en charger, il est mécanicien; il nous amène 2 vélos neufs, mais ces vélos sont des vélos moins solides que ceux d'avant la guerre; l'échange n'est guère profitable, mais il est réalisé.

Il fallait avant tout assurer les études et je tiens à saluer bien bas la mémoire de mon père qui a eu pour ses enfants ce réflexe courageux.

André CHALIER



Le coin du sourire

Robert BALLAND

Deux hommes un peu « simples » regardent un coucher de soleil. Le premier s'esclaffe : « le soleil est bien malade, il est bien bas ». « Ho oui » fait le second, « il ne passera pas la nuit ».

Lors d'un Paris – Dakar, un équipage belge, à grande vitesse, dérape dans le Sahara.

Le pilote demande au copilote : « descend, regarde si

le sol n'est pas gelé ». Le copilote remonte à bord : « oui, il y a du verglas, tout est sablé ».

Devinettes :

Pétanque : savez-vous qu'un St Bauzillois, natif et pur local, a réussi jusqu'à ce jour un parcours exceptionnel, se qualifiant moult fois aux championnats nationaux. Mais, fait unique, il fut sacré 3 fois de suite champion de

France triplettes vétérans 2004, 2005, 2006. Bravo.

Réponse : M. Gilbert ISSERT dit « Milou »

Football : qui fut le plus jeune footballeur sacré champion du monde avec son pays, le Brésil (en 1958 en Suède) à 17 ans et 8 mois.

Réponses : le « roi » PELE
: SESNO

Une époque désormais révolue



***l'image du laboureur
et son cheval reste une image forte dans le milieu rural***

Le mouvement coopératif dans le Midi d'après guerre était plein d'espérance. Dans pratiquement tous les villages des coopératives se dressent, imposantes et incontournables. Elles deviennent peu à peu des monuments à forte identité du monde rural. C'est en décembre 1901, dans l'euphorie de ce début de siècle que cent vingt huit viticulteurs créent à Maraussan un petit village du nord ouest héraultais la première coopérative vinicole de France qui se nomme « Les Vignerons Libres ».

L'idée de mettre en commun des idées, des compétences, des locaux, du matériel pour mieux vivre de son métier vient de naître. Mais il s'agit déjà de résister à un commerce qui fait la pluie et le beau temps en saignant les petits propriétaires isolés.

Cette cave unique en son genre, gigantesque, conçue pour une capacité de 20 000 hectolitres passe à la postérité grâce à l'appui que lui offre la venue du socialiste

Jean Jaurès en 1905. Son discours élogieux a été grandement diffusé par le journal l'Humanité et notamment le choix symbolique du premier mai fut mis en exergue.

Dans la foulée, de nombreuses caves vont voir le jour en Languedoc puis en Provence dès 1906.

Le mouvement s'emballe après l'armistice, en 1946 les caves méridionales s'organisent ensemble et créent l'Institut Coopératif du Vin.

Dans les années 50, la France avait pris un énorme retard de mécanisation par rapport aux autres pays européens. Les tracteurs sont arrivés timidement, les vignerons ne voulaient pas se séparer de la plus belle conquête de l'Homme : le cheval !... Pourtant mis à part le côté affectif il n'y avait pas que des avantages avec l'animal qui avait ses humeurs, ses problèmes de santé, ses faiblesses comme tout être vivant.

Mais l'image du laboureur et son cheval reste une image forte dans le milieu rural, voire même un symbole ayant inspiré différents artistes (peintres, sculpteurs...).

Pour être allé à la « coopé » comme beaucoup d'enfants, je me souviens des reculades intempestives de certains équidés récalcitrants et harassés de fatigue devant les quais des fouloirs à raisins. J'entends les cris des vignerons las et excédés par tant d'obstination hurlant : « arrié, arrié, traça de bestia !... ». Il planait autour

***« arrié, arrié, traça
de bestia !... ».***

de cet incontournable monument une odeur douceâtre caractéristique que l'on ne peut confondre, ni oublier. De toutes directions, à intervalles réguliers, les petits convois s'étaient. Au début, l'arrivée des premiers tracteurs sema un peu le trouble et déranger la quiétude des attelages équestres. En effet, l'allure lente, le cliquetis régulier des sabots sur l'asphalte, l'odeur de la transpiration de l'animal, le bruit sourd des naseaux en pleine inspiration sont bien plus bucoliques que le vacarme des tracteurs à plein régime avec la pollution en supplément.

Mais le progrès est là, incarné par la puissance en chevaux DIN trente, quarante, cinquante chevaux, l'animal ne peut plus lutter ; avec un peu d'entraînement l'engin et sa remorque reculent à peu près où l'on

veut sans que l'on ait à s'égosiller à force d'hurllements...

L'un des premiers tracteurs arrivé après guerre est américain : la chenille « CLEVELAND », il a été livré à Montpellier pour des essais dans les vignes environnantes car sa largeur semble appropriée à l'écartement des rangées.

Dans le cadre du plan Marshall dès 1946, environ 3000 exemplaires sont importés des Etats-Unis. Ne voulant pas rester sur la touche et à grands renforts de publicité, les constructeurs français prennent le relais. Peugeot et Renault passent sans transition de la fabrication du char d'assaut au tracteur agricole à chenilles !

Au début les vigneron sont méfiants, ils sont obligés de couper des souches pour tourner, on accuse ces machines de trop tasser la terre, d'abîmer les souches... Mais ces « engins » seront rapidement adoptés dès lors que l'on constate qu'un temps

précieux est gagné : une heure de labour avec un

une heure de labour avec un tracteur équivaut à huit heures avec le cheval...

tracteur équivaut à huit heures avec le cheval... Et puis comme le disent les plus réalistes : « un tractor, acquo manja pas quand trabalha pas ! » (un tracteur ça ne mange pas quand ça ne travaille pas !).

Je conclurai sur cette réflexion occitane pleine de bon sens et d'humour.

Je remercie Mr André ROUGER pour les précieux renseignements concernant l'historique de la cave coopérative.

Fabien BOUVIE

Pour mémoire :

- La cave coopérative de St Bauzille a été construite en 1928.
- Les gérants successifs ont été : Messieurs Gustave CHALIER, Henri BONNET, René THEROND.
- Les présidents : André GAUSSORGUES, Frédéric CAIZERGUES, Joseph BONNET, Marcel ARNAUD, Jean CAUSSE, Denis MARTIAL.
- Le bâtiment fut vendu en 2007, il faut savoir que le produit de la transaction conformément à la loi, doit obligatoirement être attribué à une autre structure coopérative. Les viticulteurs possédant des parts de cave n'ont pu de ce fait les monnayer.
- Actuellement le quai de réception reçoit la petite production locale. Le moût est ensuite transporté tous les soirs à la cave de COURNONSEC, siège des « vignerons de la voie Domitienne ».
- La superbe structure de COURNONSEC a été en partie financée par la vente des anciennes caves coopératives désaffectées

MOTS CROISES *Par Christian LECAM*

HORIZONTAL

- Héros de notre enfance
- Terminaisons fluviales
- A toi – Dans le télégramme
- Lettres de débats – Pas triste
- Elle est sur pieds
- Type de permis – Ils reçoivent le tee
- Promenades – Sous ré
- Précis – Zéro

VERTICAL

- Héros de notre enfance
- Prénom féminin
- Dans la nuit – Petit lieutenant
- Agressions verbales
- Classification d'une arme
- Très chères compagnes de nos étés
- Heure des repas – Conteste
- Terminaison féminine – Pas « relax »
- Tentée – Note

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									

LA PHRASE DU TRIMESTRE

« J'ai arrêté de consulter mon psychanalyste quand je me suis aperçu qu'il était guéri » WOODY ALLEN

Nous sommes des rescapés :

à l'intention de ceux celles nés avant 1940

Nous sommes nés avant la télévision, avant la pénicilline avant les produits surgelés, le plastique, les verres de contact, la vidéo et le magnétoscope, avant la pilule. Nous étions là avant les radars, les cartes de crédit, la bombe atomique, le rayon laser, avant le stylo à bille, avant les lave-vaisselle, les congélateurs, les couvertures, chauffantes, avant la climatisation, les chemises sans repassage, et les premiers pas, de l'homme sur la lune.

Nous avons survécu aux cures d'huile de foie de morue (la vraie, pas celle des gélules aromatisées). Pour aller à l'école nous faisons parfois des kilomètres à pied, par tous les temps, pas de voiture pour nous déposer devant la porte ! (Tout spécialement quand tous les ponts ont sauté en 1940 et 1944)

Nous nous sommes mariés avant de vivre ensemble : la vie en communauté se faisait au pensionnat... Il n'y avait pas de mari au foyer, pas de

congé parental, pas de télécopie ni de courrier électronique.

Nous datons de l'ère d'avant les H.L.M. et d'avant les pampers. Nous n'avions jamais entendu parler de modulation de fréquence, de cœur artificiel, de transplant, ni de jeunes portant une boucle d'oreille à la lèvre.

Quand il nous arrivait de partir en vacances, nous étions tout heureux de trouver un camping modeste sans étoiles et sans confort. Plus tard nous avons connu les débuts de la caravane, et là, quelle épopée!! Parfois il fallait même dégonfler les pneus pour passer sous les ponts, dételer la caravane pour prendre certains virages en montagne.

Pour nous, un ordinateur était quelqu'un qui conférait un ordre ecclésiastique, une puce était un parasite, et une souris la nourriture du chat.

Les paraboles se trouvaient dans la Bible, pas sur les toits. Un site était un point de

vue panoramique. Un C.D.ROM aurait fait penser à une boisson martiniquaise; un joint empêchait un robinet de couler, l'herbe était pour les vaches, une cassette servait à ranger les bijoux, et un téléphone cellulaire aurait eu sa place dans un pénitencier.

Mais nous étions sans doute une bonne race, robuste et vivace, quand nous songeons à tous les changements qui ont bouleversé le monde, et à tous les ajustements que nous avons su négocier.

Pas étonnant que, parfois, nous nous sentions sûrs et un peu fiers d'avoir su sauter le fossé entre nous et la génération d'aujourd'hui.

Grâce à Dieu, nous sommes toujours là. Mais à cela une bonne raison : nous sommes un grand cru !

*Texte d'un auteur inconnu,
proposé par madame
Anne-Marie CAIZERGUE*

Remboursement Sécu

Depuis quelques années, les personnes doivent faire leur choix de médecin traitant et remplir un imprimé spécifique destiné à leur caisse primaire avec les coordonnées du médecin « référent ».

La personne qui consulte son médecin habituel respecte le parcours de « soins coordonnés » et est remboursée à 70% (moins la participation forfaitaire de un euros).

Hors parcours de soins, les personnes étaient

remboursées à 50% jusqu'au 31 janvier 2009 et depuis cette date à 30% seulement, ce qui pour une consultation de 22 euros correspond à 6,60 euros diminué toujours du forfait de un euro, soit au final 5,60 euros.

Le complément reste à la charge du patient, les mutuelles n'interviennent pas dans le cadre des « contrats responsables », en accord avec les directives de la sécurité sociale.

Michèle BRUN

La ... La ... La ... La ... Et ... Si l'on chantait ? !

On ne présente plus le Groupe Vocal du Foyer Rural; depuis six ans il a grossi le tissu associatif du village.

Certains de ses membres se sont éloignés de l'ensemble pour des raisons personnelles ou les aléas de la vie, mais ils restent à l'origine d'un élan et d'un tel épanouissement du chant. D'autres le rejoignent et partagent la même passion de la musique, chacun, chacune avec sa sensibilité et son propre enthousiasme tels des: do, ré, mi, fa, sol.

Le groupe a su acquérir de la discipline et du sérieux. Quant au répertoire d'aucuns peuvent le trouver désuet, il n'en est rien, il s'adapte simplement au public ou à la circonstance; il évolue également et se diversifie... que du bonheur!

" De la Musique avant toute chose" comme disait Verlaine... et, "Là où est la Musique, il n'y a pas de place pour le mal" Cervantès.

Ainsi donc notre grande satisfaction ce sont les encouragements et les remerciements des divers établissements et associations qui nous sollicitent. Ils sont de plus en plus nombreux.

Ce que véhicule le chant est perceptible dans

les yeux des petits et des grands: le merci humblement c'est cela.

La musique étant « un cri qui vient de l'intérieur » on ne peut passer sous silence notre triangle d'or: sous sa houlette il essaie de porter haut la chorale du village. Marie - Claude, la responsable du groupe, nous rassemble avec rigueur et efficacité.

Arlette, la chef de chœur, nous donne le "LA" en ouvrant ses bras et son cœur, s'installe alors une réelle harmonie.

Francis, notre animateur musical, tel qu'il se définit modestement, n'en est pas moins lui un vrai professionnel, sa vie c'est la musique au sens le plus large; il nous insuffle avec sa fougue et son énergie l'Amour, le vrai celui de la musique.

Comme le chantait la grande Barbara:

"Notre plus belle d'histoire d'amour c'est Vous! "

la photo du groupe vocal nous a été offerte par: Marie-Ange Chafiol et Jacques Laurent.

Danièle BOUTIER-GIRARD



Le rhume

Un rhume bien ou mal soigné dure toujours 8 à 10 jours.

D'origine virale, il guérit spontanément. Pas besoin d'antibiotiques, utilisés largement il y a quelques années, et le moins possible de vasoconstricteurs.

Une bonne hygiène des mains et des fosses nasales au sérum physiologique, une

bonne hydratation du corps en buvant eau et infusions, une aération régulière de la pièce, des inhalations pour décongestionner, l'utilisation de mouchoirs à usage unique que l'on brûle : ces méthodes simples suffisent en général pour se débarrasser d'un simple rhume.

C'est le moment aussi de faire

une petite cure de miel nature en remplacement du sucre dans vos boissons et tisanes et ce produit de la ruche utilisé depuis l'Antiquité vous protégera de la toux ou de maux de gorge et en application sur les lèvres évitera les gerçures Atchoum ! A vos souhaits ...

Michèle BRUN



Quand nous étions enfants, le premier jour de l'an, on nous envoyait « souhaiter la bonne année » aux parents âgés : grands parents, grands oncles, grands tantes, vieux cousins, vieilles cousines qui, en remerciements, nous donnaient quelques piécettes ou quelques gourmandises : biscuits, chocolats, bonbons.

Dans la maison qui fait l'angle de la rue du four et de la rue du pin (en face de l'ancienne boulangerie ALLE), habitaient le plus jeune frère de mon grand-père maternel : mon grand oncle Antonin MALAVIEILLE et sa femme la grand tante Berthe. A notre arrivée, la tante Berthe nous recevait, ma sœur et moi, dans la cuisine, au rez de chaussée. Après embrassades et vœux, elle nous emmenait au deuxième étage dans un coin aménagé du grenier où se trouvait notre grand oncle. Il s'affairait autour d'un vieux

métier en bois sur lequel il avait tissé pendant son activité professionnelle non pas des bas mais... des gants. Ces gants étaient destinés à des personnalités civiles et religieuses et, nous a-t-il précisé aussi au personnel de l'Elysée... peut-être même au président de la République lui-même. La maison a été vendue et le vieux métier a, hélas ! disparu et je le regrette !

Les Saint-Bauzillois de ma génération se souviennent-ils encore de Antonin MALAVIEILLE ? Et ont-ils su ce qu'il fabriquait sur son métier ?

Il m'a paru intéressant et amusant de faire connaître cette « relation » entre Saint-Bauzille et l'Elysée.

Antonin et Berthe MALAVIEILLE étaient les grands parents de Maurice MALAVIEILLE

Henriette ISSERT-BOUGETTE

Les Zouzous de Saint Bau

C'est le nom du centre de loisirs de Saint Bauzille, Agonès et Montoulieu ! Il est géré par l'OMSC et Xavier Ferreux en est le directeur. Deux animateurs proposent des activités aux enfants à partir de 6 ans : Lara, animatrice socio-culturelle et Sébastien, animateur sportif.

Chaque animateur peut être responsable d'un maximum de 12 enfants (8 pour les sorties « aquatiques »). Les inscriptions et paiements s'effectuent à l'OMSC du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Le centre est ouvert pendant les vacances scolaires (sauf la première semaine des vacances de Noël et au mois d'août) ainsi que le mercredi

en période scolaire. Les activités ont lieu de 9h à 12h et de 14h à 17h. Un accueil est assuré de 8h30 (7h 45 les mercredis) à 9h et de 17h à 18h. Le repas de midi est tiré des sacs et pris en commun de même que le goûter (le centre dispose d'un réfrigérateur et d'un four à micro ondes.

Le centre de loisirs pourrait fonctionner au mois d'août s'il y a suffisamment de demandes.

Chaque année, pendant les vacances de février, un séjour au ski est proposé et pendant le mois de juillet, un voyage de quelques jours est organisé, cet été : voyage au Futuroscope de Poitiers.

Des sorties (cinéma, patinoire,

luge, piscine, seaquarium etc) ont lieu à raison de trois sorties pour deux semaines.

Que ce soit pendant les vacances ou les mercredis scolaires, les activités sont proposées en fonction d'un thème : la photo pour les vacances de Noël 2008 – 2009, les jeux olympiques pour les vacances de février 2009, le cirque pour les mercredis de mars 2009, pirates corsaires et bataille navale pour les vacances de Pâques 2009.

Le programme des mercredis est affiché chaque mois à l'école du Thaurac, à l'OMSC et à la salle du centre de loisirs au Plan d'eau. Le programme des vacances scolaires est distribué à l'école du

Thaurac.

Le centre de loisirs propose aussi un atelier comédie musicale animé par Lara. Cet atelier a lieu les jeudis scolaires à 17h pour les enfants de CP, CE1 et CE2 et les vendredis scolaires à 17h pour les en-

fants de CM1, CM2 et les jeunes collégiens. Les enfants s'inscrivent, en principe, pour dix séances. Actuellement (mars 2009), une vingtaine d'enfants y participent.

La comédie musicale a pour titre « Adbacadabra » et a été

créée par Lara à partir de chansons du groupe Adba. Elle sera présentée au public le 26 juin, à la salle des rencontres, à partir de 18h.

Isabelle NOUVELON

Pendant les vacances de Noël, les enfants du centre de loisirs, accompagnés par Lara et Elise, ont réalisé un journal « Un œil sur St Bô » qu'ils ont imaginé daté de ...1908 !!! Voici l'une des pages de ce journal :



« Il était une fois le barrage de Bertrand »

Après la première Guerre Mondiale, les cantons de St Martin de Londres, Claret et les Matelles ainsi que plusieurs communes au nord de Montpellier ne pouvaient pas avoir accès au progrès technique, notamment à l'électricité du fait de leur faible densité de population et de leur éloignement. La seule énergie disponible à l'époque, était l'énergie animale. C'est pourquoi le recensement de 1920 fait apparaître la population de chevaux, de mulets et de moutons pour chaque commune:

	Chevaux	Mulets	Moutons
St Gély du Fesc	681	44	518
St Martin de Londres	750	40	2480
Le Causse de la Selle	292	29	3215

Le 03 novembre 1920 fut créée la Coopérative d'Electricité de St Martin de Londres, par des agriculteurs et les différents conseil municipaux des communes concernées, afin de construire un outil de production hydraulique sur le fleuve Hérault : **le barrage « Moulin de Bertrand »** (nom donné à l'édifice car il a été construit une centaine de mètres en amont du moulin de Bertrand qui fonctionnait alors grâce à la force canalisée du courant et que l'on peut observer encore aujourd'hui).

Le 10 avril 1922 fut posée la première pierre du barrage par Monsieur Cheron, ministre de l'agriculture de l'époque. Les travaux s'achevèrent en **1924**.

L'extension du réseau se fit très rapidement. De nombreuses communes demandèrent leur adhésion à la Coopérative d'électricité pour atteindre le chiffre définitif de 50 communes essentiellement basées au nord de Montpellier.

Le problème de l'électrification des campagnes a trouvé ainsi sa solution grâce au milieu coopératif.

Caractéristiques du barrage	
Hauteur	13,10m
Hauteur de chute	12,50m
Longueur	128m
Surface de retenue	54 ha
Capacité de retenue	1 900 000 m3
Vanne de vidange	Type wagon 3,20 x3,60m
3 turbines Francis mises en service en 1923	Production : 450 kW par turbine
1 groupe bulbe mis en service en 2001	Production : 130 à 1600 kW

Comment fabrique t'on de l'énergie à partir de l'eau ?

La force motrice de l'eau est sa capacité à créer de l'énergie mécanique.

Afin que l'eau devienne une force motrice suffisante pour faire tourner les turbines d'une centrale hydraulique, il faut que le débit de la rivière (le volume d'eau qu'elle transporte) soit assez fort et que sa hauteur de chute soit assez élevée. Plus la hauteur de chute est importante, plus l'eau descend rapidement et exerce de la force sur les turbines.

Le rôle de la turbine est de transformer l'énergie de l'eau de manière à faire tourner un alternateur. L'alternateur transforme à son tour l'énergie mécanique en énergie électrique.

Les écoliers de la Buèges



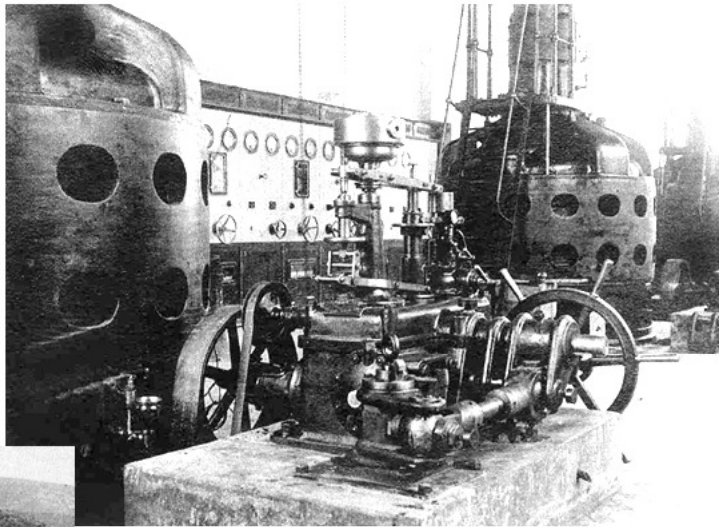
L'hors de la construction le fleuve Hérault en crue



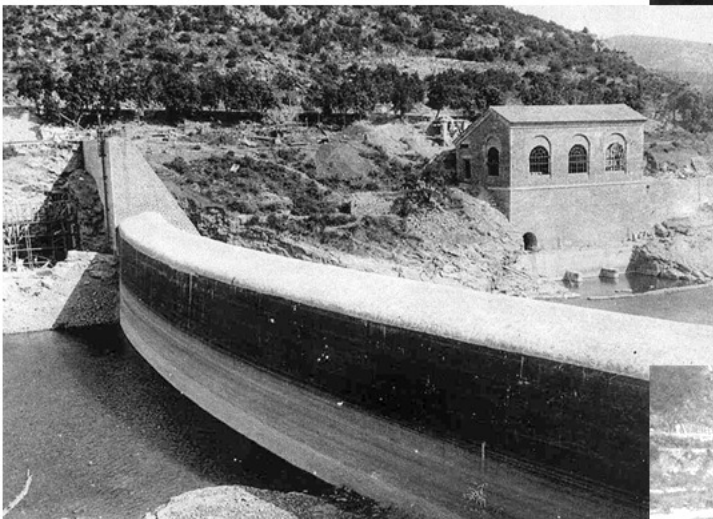
La pose de la première pierre
Le 12 avril 1922



Chantier de construction du barrage



Salle des machines : les turbines Francis



Le barrage et l'usine terminés

L'inauguration en 1924



Jean et Pierre, les bergers de Montoulieu



Après avoir arpenté les drailles des Cévennes, il fallait bien, comme promis, rendre visite à ceux qui les empruntent régulièrement à la tête de leurs troupeaux, les bergers.

Ils exercent ce beau métier de berger. Pierre me reprend, plutôt une vocation. Tout doit venir du cœur car il faut aimer le faire sinon les bêtes le ressentent et vous rejettent.

En fait, une communion doit s'exercer entre les bêtes et leur gardien. Savoir juger immédiatement de leur état de santé, connaître les premiers gestes qui sauvent, par exemple après une piqûre de vipère, comprendre leurs intentions, les protéger car malgré leur nombre, elles sont peureuses et sont vite prises de panique...

D'abord, un peu d'occitan pour se tremper dans l'atmosphère et donner un peu de couleur:

Lo Pastre au milieu de las beligas, avec lo capa, lo biacha, la besace en bandoulière, sac à double poche posé en travers des épaules, lo correja, le fouet, le manche en bois, châtaigner ou noisetier et sa lanière en cuir qui claque sur le sol pour remettre de l'ordre, lo parapluja, le parapluie en toile bleue, énorme, les baleines en bois pour éviter les coups de foudre...

Voilà la description du berger d'antan. Allons voir les bergers d'ici, Jean et Pierre de Montoulieu...

André CHANSON écrivait en parlant des Cévennes: « C'est un déferlement de hautes vagues figées dans le ciel et qui roulent vers la mer dont la courbure lointaine emplit l'horizon. Chacune de ces vagues est une montagne et chacun de ces trous d'ombre est une vallée. »

La vallée de Montoulieu avec sa rivière l'Alzon est verdoyante, couverte de pâturages et de vignes. Je prends la direction du Mas de La Perche. L'étroit chemin, était traversé par quelques bancs de glace, il faisait frais ce matin là...

Je frappe à la porte, Jean m'ouvre, en disant « tu tombes bien nous déjeunons à la fourchette » une bonne odeur de café se répandait dans la pièce. Il fallait bien un peu de saucisse avec du bon pain, un café bien chaud, pour affronter le froid. Nous nous dirigeons, Jean, Pierre et Jacques vers la bergerie. Jean ouvre délicatement une petite porte en bois, il me souffle doucement : « il ne me reste que trois brebis qui doivent agnelier », en effet l'une d'entre elles, apeurée, se lève et son agneau se balançait derrière prêt à jaillir, quel

beau spectacle... Désolé de l'avoir dérangée, Jean, referme vite la porte.

Jean ouvre la grande porte en bois, la bergerie est divisée en de nombreux compartiments. Le premier en entrant, nous tombons au milieu des mères avec leurs agneaux, petites formes blanches à la fourrure frisée, qui viennent de naître. Un deuxième, de même dimension, renferme les agneaux qui sont nés en octobre, déjà de belles bêtes, vives, insouciantes qui se précipitent vers moi sans peur apparente, un autre compartiment plus petit, deux mètres sur deux, quatre brebis qui ont deux agneaux, des jumaux, elles sont à part, car elles auraient tendance dans la cohue, à s'occuper que d'un seul agneau, un autre de même dimension pour les mères qui ont perdues leurs petits, Jean m'explique, si par hasard il lui reste des orphelins, il tente de les faire adopter par celles qui ont perdu leurs petits. Enfin un autre très étroit, la brebis ne peut pas se retourner car ainsi immobilisée elle ne peut pas rejeter son agneau, il peut ainsi téter par derrière... Jean m'explique que cela faisait deux fois de suite qu'elle n'acceptait pas son petit, un autre mystère de la nature...

Tous les matins, il faut distri-

buer du foin, pour tous, des grains d'orge pour les mères. Jean commence à s'affairer. Pierre arrive sur ces entre-faites et me dit « le reste du troupeau est dans le Bois de Monnier ».

C'est de l'autre côté de l'Alzon, petite rivière souvent à sec, mais qui devient vite un torrent par forte pluie. Il faut passer par le Mas Neuf, regarder en passant un troupeau d'oies et de canards qui divaguent dans un champ, puis monter un raidillon qui nous amène sur le plateau de Pradines.

Ce chemin serpente à travers les chênes verts, au milieu de la rocaille, paysage sauvage, des merles nous coupent la route, fusées noires, curieux de savoir qui pouvait bien venir troubler leur quiétude.

Nous arrivons enfin à la bergerie, grande bâtisse, une habitation et sa grange pour le foin, à côté d'un étang circulaire, sorte de « lavogne ». Le silence est lourd, à peine quelques tintements de cloches, comme si les bêtes ne voulaient pas dévoiler leur présence, tellement elles étaient inquiètes.

Pierre me dit « avant de rentrer, il faut leur parler à travers la porte ». Elles répondent en bêlant, en secouant vivement leurs cloches, heureuses d'entrevoir une promenade dans les bois.

Pierre ajoute « mets-toi sur le côté, car parfois quand elles démarrent c'est comme une mêlée de rugby ». Ce ne fut pas le cas, elles m'avaient senti ou vu, elles vont doucement vers un endroit où Pierre a étalé du gros sel, elles en sont friandes. « Lo salech » ce qui leur ouvre l'appétit pour toute la journée.

Là, elles s'immobilisent, ne sachant pas où aller, elles attendent le bon vouloir de leur gardien. Pendant ce temps là, certaines s'affrontent tête en avant, avec un bruit sourd, d'autres stoïques, ne bougent pas. Pierre donne

le signal, droit devant dans la combe qui aboutit à la matte du garde, il commande au chien, « passe par derrière », le chien, dans sa position, bas sur ses pattes, le nez raclant presque le sol, l'air méchant, il rabat le troupeau dans la direction souhaitée, sans aboyer, mais par contre en attrapant avec ses dents, sans appuyer la morsure, les pattes arrières.

Quand l'une d'entre elle, grimpe sur celle qui est devant, ce n'est pas comme on voudrait bien le croire pour simuler un acte sexuel mais plutôt pour la pousser et dégager son passage.

Pierre m'explique qu'elles ne mangent pas beaucoup l'herbes des champs « la bauques » surtout l'hiver, car le gel a tout grillé, mais plutôt celles qui se trouvent dans les sous bois, comme une fine tige, sèche à l'extrémité et vert tendre en dessous, en langage de berger « brabalo ». Mais une brebis, mange doucement, choisissant son brin d'herbe, le thym par exemple, les feuilles des arbustes.

Long ruban blanc qui s'éparpille dans les broussailles, le son des cloches, c'est le seul moyen de connaître leur position, il faudrait une cloche par brebis, mais elles sont assez chères.

Le choix des sonnailles est important. Le berger cherche les sonorités qui lui conviennent, l'ensemble doit donner une musique harmonieuse qui caractérise le troupeau.

Quand un troupeau arpente une combe, généralement il va tout droit, il commence à « s'espandre », tout en prenant son « azegade ». Alors il suffit à une heure choisie de le retourner, alors il revient doucement vers la bergerie, guidé par l'instinct, à la nuit tombée. Comme tous les animaux, ils se reconnaissent à l'odeur, aux bêlements, aux sonnailles. Je posais la question à Pierre, reconnais-tu chaque

brebis, elles se ressemblent tellement « chacune d'entre elles a un détail qui me permet de les différencier ».

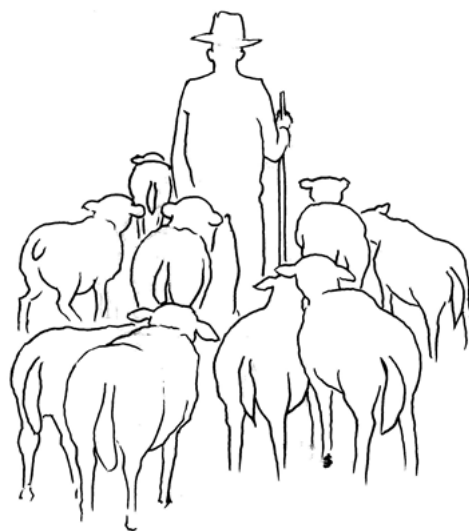
Cela dure de 10 heures au coucher du soleil, vie tranquille, suivre le troupeau qui vaque de touffes d'herbes en touffes d'herbes, en profitant des spectacles que peut offrir la nature. Ici un vol de grives, là l'envol d'une compagnie de perdreaux. Hier, le démarrage d'un lièvre, bondissant de son gîte où il était resté immobile jusqu'au dernier moment, aujourd'hui, un énorme sanglier, dérangé par le troupeau, qui trotte en grognant son courroux, vers un endroit plus paisible. Des promeneurs qui posent à Pierre des questions auxquelles il répond évasivement pensant « pourvu qu'ils partent ». Il aime la solitude au milieu de son troupeau. C'est sa vie...

Je vous transmets les titres des livres dans lesquels vous trouverez beaucoup d'autres détails de la vie du berger.

Bergers des Cévennes. Anne-Marie BRISEBARRE

En Cévennes avec les Bergers. Pierre A. CLEMENT.

Jacques DEFLEUR



Au cours de l'ancien temps



Avec Jean PINTARD, nous continuons d'évoquer nos souvenirs « d'ancien temps ».

Dans cet article, nous allons parler des rues de Saint Bauzille et de ses habitants au nombre de près de 1400. La Grand'Rue, toujours nommée ainsi, les autres aussi, part de « L'Auberge », ancien octroi où l'on contrôlait les marchandises. Elle se prolonge jusqu'au « Fond du village », où part une route vers Brissac et Agonès, franchissant le « Pont suspendu », lequel fut grandement endommagé par les fortes crues de 1900 et 1907. Le tablier du pont était construit avec d'épaisses planches en bois, elles furent détruites en partie par le mauvais temps et par ces crues et remplacées par des plaques en béton armé. Les belles et hautes arches en

pierres bâties, supportant les câbles du pont, furent démolies, laissant place à des arches métalliques. Le tablier du pont fut modifié à deux reprises afin de l'alléger et de la sécuriser.

Revenant à la Grand'Rue, il s'y trouvait la poste, la mairie, la grande remise des « Trois Rois », ancien relais de diligences, on y remisait les charrettes, les tombereaux. Il y eut dedans de nombreuses réunions politiques, publiques, contradictoires, fort agitées. Les St Bauzillois y assistaient nombreux, dans un climat parfois houleux.

Laissant cela de côté, la Grand'Rue était fort animée, avec la présence de nombreux commerces et artisans. Six épicerie, la Coop d'alimentation, la toujours fidèle pâtisserie, quatre boulangeries, cinq boucheries – charcuteries, cinq cafés, un petit restaurant, une mercerie. Chez elles, quatre vendeuses de lait. Au dehors, quatre jardinerie. Comme artisans dans tout le village, quatre cordonniers, un bourrelier, deux sabotiers, un tonnelier, trois coiffeurs barbiers, deux menuisiers, deux ferblantiers plombiers zingueurs, un mécaniciens pour vélos, motos et quelques voitures, deux tailleurs de pierres, un tailleur en vêtements, trois charrons, deux peintres tapissiers, un rempailleur de chaises, deux brûleurs d'aspic, un entrepreneur de travaux publics, des maçons en tous genres, un gantier, des marchands de poissons de rivière, quatre forgerons, maréchaux ferrant. Chez l'un d'eux, dans la Grand'Rue, les chasseurs de sangliers se réunissaient autour de la

forge. La société de chasse était la « Diane St Bauzilloise », avec le chien réputé « Turco ». Quand un sanglier était tué, c'était comme un exploit car il y en avait peu à l'époque, par contre, beaucoup de gibier à poils ou à plumes.

Concernant l'industrie, cinq usines de bonneterie, deux filatures, un moulin à huile, deux ateliers de broderie, deux fours à chaux, un concasseur, près du pont suspendu. Pour les viticulteurs, la Cave Coopérative. Au cours des vendanges, c'était un défilé de charrettes chargées de comportes, remplies à ras bord, des pastières vidées à la fourche dans les fouloirs. Comme les charrettes, elles devaient passer sur la bascule pour le pesage à plein et repasser pour le pesage à vide, ce qui créait des encombrements. Après le soutirage du vin, il fallait sortir le marc des cuves. Travail pénible et dangereux à cause du « fumet », toxicité qui en émanait en raison de la fermentation. L'ouvrier, avant de descendre dans la cuve, faisait un test, avec précaution. Le marc était ensuite transporté à la Distillerie Coopérative et stocké dans un profond silo. Quatre gros alambics produisaient un alcool de qualité. Ces deux coopératives employaient des ouvriers saisonniers. Pour les travaux agricoles ou viticoles, dans les grandes fermes ou vignobles, des ouvriers domestiques, des journaliers. Les usines employaient du personnel féminin et masculin, il y avait les travailleurs de la route, donc peu ou pas de chômage.

La Grand'Rue ne fut gou-

dronnée qu'après les travaux d'adduction d'eau. Certaines rues étaient pavées avec des cailloux de rivière, choisis et bien déposés sur le sol, le caniveau pour l'écoulement des eaux se trouvait au milieu de la rue, il reste encore un modèle dans la « Traverse » de Pierrou. Charrettes, tombereaux et chevaux circulaient dans les rues. Ces animaux laissaient tomber sur le sol leurs besoins naturels, récupérés comme fumier pour pots et corbeilles de fleurs. Le ramassage des ordures, il y en avait peu, était fait par un adjudicataire balayeur de rues. Avec pelle et balai, il ramassait les petits tas de déchets déposés au milieu de la rue, les emportant dans un tombereau. Dans la matinée, passait la marchande de croissants et brioches. C'était aussi le passage dans les rues des marchandes de légumes et fruits, les « jardinières » avec leurs charretons bien achalandés de produits frais. Elles étaient cinq, servant leurs clientes habituelles. C'était l'occasion, pendant les achats, de causer, d'échanger les nouvelles du village.

St Bauzille avait un annonceur public, l'appariteur (« Lo Publiaire »), employé municipal. Passant dans chaque quartier, après une sonnerie de trompette, il informait la population des avis municipaux, la présence de tel ou tel marchand sur la place du Christ et autres informations. Par la suite, l'appariteur utilisa une cloche, un remplaçant se servit d'un tambour.

Les maisons n'avaient pas de numéros sur la façade, peu de boîtes aux lettres. Les facteurs distribuaient le courrier de la main à la main. Ils étaient cinq, cha-

cun sa tournée dans le village. Pour celles à l'extérieur de St Bauzille, ils les faisaient à pied ou à vélo.

En été, les habitants prenaient le « frais », après le repas du soir, devant leurs maisons, causant, riant, chantant, les enfants courant dans les rues. Ces rues qui, dans la journée, étaient encombrées par les étalages des commerçants, ce qui ne facilitait pas le passage des autobus devant emprunter la Grand Rue. L'arrêt des Départementaux se faisait devant le Café du Commerce, place du Christ, les bagages étaient mis sur l'impériale où parfois s'installaient des voyageurs. Deux autres autobus faisaient le trajet Le Vigan Montpellier. Leur arrêt « était devant le Café Glacier. Un petit autobus faisait la navette Brissac Ganges. C'était « Coustou » et son populaire avertisseur, genre de corne, avec pomme en caoutchouc qu'il pressait souvent. Il était connu et appelé pour cela « Coustou-ou-Coustou-ou », son arrêt était devant le Café de l'Union.

Nous terminerons cet article

en racontant comment se déroulait le Carnaval à cette époque, d'une façon quelque burlesque pour certains habitants, mais cela donnait lieu à une animation dans les rues. On promenait le « Paillasse » gonflé de paille, au bout d'une perche. Il était suivi, à grands cris, par un cortège d'hommes cagoulés, vêtus de longues chemises de nuit blanches. Ils avaient chacun en main un « Bufet », soufflet de cheminée, l'un derrière l'autre, ils le maniaient, en faisant souffler le « bufet » dans le postérieur de celui de devant en scandant « Et Bufasial... Et Bufasial... » Cela jusqu'au milieu de la place publique où l'on mettait le feu au « Paillasse » en faisant la ronde autour de lui jusqu'à sa combustion complète.

Telles étaient les conditions et les modes de vie à cette époque, dans notre village. Nous ne sommes pas nostalgique de ce passé, voulant seulement le rappeler et le faire connaître aux fidèles lecteurs du « Publiaire ».

*Louis OLIVIER et
Jean PINTARD*



Présents :

Mesdames Sylvie JOLICOEUR, Anne SARMEO, Emma ROCHE, Véronique RIGAUD, Messieurs Etienne PETRIS, Eric GUICHARD, Nouredine ZOUAOU et Patrick TRICOU.

Excusés :

Madame Chantal ESPARCEL qui donne pouvoir à Monsieur Patrick TRICOU

Monsieur Emile BOURGET qui donne pouvoir à Monsieur Eric GUICHARD

Monsieur Antoine RAVIER qui donne pouvoir à Monsieur Etienne PETRIS

Madame Sylvie JOLICOEUR est nommée secrétaire de séance.

Conventions pour les travaux sur le réseau public de distribution d'électricité sur le village qui seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage Hérault-Energies :

Monsieur le Maire explique que les travaux d'enfouissement des réseaux électriques doivent se poursuivre. Il s'agit maintenant de faire exécuter d'une part les travaux de renforcement de puissance par la création d'un nouveau transformateur et le passage des lignes électriques dans les fourreaux mis en place lors de la réalisation du réseau d'assainissement et d'autre part le remplacement de l'éclairage public.

Pour mémoire, Monsieur le Maire rappelle que les travaux de dissimulation des réseaux téléphoniques sont terminés depuis plusieurs semaines maintenant.

Ces travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage Hérault Energies.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui est proposée et rappelle les modalités financières pour l'opération de renforcement du réseau électrique du village :

Montant prévisionnel de l'opération TTC

168 000,00€

Subventions encaissées par Hérault Energies

109 200,00€

Récupération de la TVA par Hérault Energies auprès du concessionnaire

25 805,64€

Montant prévisionnel restant à la charge de la commune

32 994,36€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec Hérault Energies.

Puis, Monsieur le Maire donne lecture de la seconde convention pour l'opération d'effacement du réseau d'éclairage public. Le financement se présente de la manière suivante :

Montant total de l'opération éclairage public ttc

44 280,00€

Participation de la commune versée à Hérault Energies

44 280,00€

Participation d'Hérault Energies versée à la collectivité

9 000,00€

Pour mémoire solde à la charge de la commune

35 280,00€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec Hérault Energies.

Les sommes nécessaires à la réalisation de ces deux projets seront inscrites au budget primitif 2009 (Section investissement – dépenses- compte 2315).

Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à la CLECT de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Sumènoises :

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Sumènoises a adopté à compter du 1er janvier 2009 la Taxe Professionnelle Unique. Il y a lieu de créer la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). La communauté de communes a, lors de son conseil du 15 décembre 2008, fixé la composition de la CLECT dont les membres sont désignés par les conseils municipaux selon la même répartition par commune que le Conseil Communautaire tel que prévu par les arrêtés préfectoraux des 21/12/99 et 7/11/03. A savoir, pour la commune d'Agonès : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant. Le conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés désigne :

Mr Patrick TRICOU, délégué titulaire,

Mr Etienne PETRIS, délégué suppléant.

Choix du Maître d'œuvre pour le PAE, les Terrasses :

Monsieur le Maire rappelle la décision de la précédente municipalité de créer un PAE (Programme d'Aménagement d'Ensemble) « Les Terrasses » pour permettre d'apporter les différents réseaux dans cette zone et donner la possibilité aux propriétaires de construire six habitations. Pour mémoire, la topographie du terrain ne permet pas une exploitation optimale du terrain et rend difficile tout accès et construction. La selarl Bottraud, Barbaroux et associés a rendu son travail de bornage et d'établissement d'un plan topographique et parcellaire. Avant de décider du choix du maître d'œuvre pour la réalisation de ce projet, le conseil municipal demande à Monsieur le Maire d'organiser une réunion avec les propriétaires des terrains concernés, afin de connaître plus précisément leurs intentions sur la destination des parcelles concernées et de déterminer dans quelles conditions ils acceptent de céder du terrain à la commune pour la réalisation d'un chemin communal de desserte de ces parcelles.

Motion de soutien pour réaffirmer l'attachement des élus à l'institution départementale :

Monsieur le Maire lit le courrier que Mr André Vezinhet, Président du Conseil Général de l'Hérault a adressé à chacun des maires du département à propos de l'éventuelle suppression des départements par le gouvernement. Chacun des membres du conseil s'exprime sur le sujet. Puis Monsieur le Maire propose de voter une motion de soutien réaffirmant l'attachement de la commune à l'institution départementale.

Le Conseil apporte son soutien avec sept voix pour, trois abstentions, et une voix contre.

Lettre de Monsieur Georges Frêche, Président du Conseil Régional Languedoc Roussillon :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier que Monsieur Georges FRECHE, Président du Conseil Régional Languedoc Roussillon a adressé Monsieur le Président de la République à propos de la création de la ligne de chemin de fer à grande vitesse entre Nîmes et Perpignan.

Visite de lignes électriques par hélicoptère :

Monsieur le Maire lit un courrier de la Coopérative d'Electricité de Saint-Martin de Londres qui nous informe qu'elle va procéder entre le 11 et le 13 février (en fonction des contraintes

météorologiques) à une visite des lignes électriques aériennes par hélicoptère. Il convient de ne pas s'inquiéter de voir cet appareil survoler éventuellement notre commune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22heures30.

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de St Bauzille de Putois

le 18 septembre 2008

Présents: MMES THEROND E ; AUZEPY L ; AFFRE F ; BELMONT D ; RICARD D .

MM. ISSERT M ; ALLE O ; BOUVIE F ; SABATIER W ; GARCIA G ; CIRIBINO N ; FITTIPALDI D ; RIVIERE M ; CLEMENT P ; MENDES G .

Madame Dominique BELMONT est nommée secrétaire de séance.

1) Accueil du nouveau secrétaire général de la mairie

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du recrutement du nouveau secrétaire général de la mairie, Monsieur Philippe MOITTE, en remplacement de Madame Michèle VALECILLO qui a fait valoir ses droits à la cessation progressive d'activité et qui a cessé ses fonctions depuis le 30 juin 2008 tout en restant inscrite dans l'effectif communal jusqu'au 30 avril 2009.

2) Schéma Directeur de l'Assainissement

Monsieur le Maire donne la parole à Oscar ALLE, adjoint en charge de l'urbanisme qui rappelle que dans le cadre de la préparation du Plan Local d'Urbanisme de la commune, un Schéma Directeur de l'Assainissement est nécessaire. La maîtrise d'oeuvre a été confiée à la D.D.A.F. qui propose un dossier d'étude préliminaire et de financement afin d'obtenir les aides du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau. Le coût de cette étude a été estimé à 40 000 euros H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à lancer cette étude et à solliciter les aides auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

3) Autosurveillance du lagunage

Monsieur Marc RIVIERE, conseiller municipal délégué à la gestion de l'environnement et au suivi des réseaux existants rappelle les dysfonctionnements de la station de lagunage liés à sa conception . Il informe le conseil municipal qu'une mise en demeure, adressée à l'ancien maire par le préfet le 6 juillet 2007 de mettre en place un système d'autosurveillance avant le 31 décembre 2007, était restée lettre morte.

En concertation avec la Police de l'Eau, service de la DDAF et l'Agence de l'Eau, lors d'une réunion en mairie le 12 septembre 2008, il est convenu de régulariser cette situation et de mettre en place ce dispositif. Il a pour but de mesurer en amont et en aval de la station l'entrée des effluents et leur chargement qui seront ensuite communiqués au SATESE et à l'Agence de l'Eau. Cette procédure est une obligation pour la commune qui s'expose à des sanctions en cas de non respect.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Marc RIVIERE, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder dans les plus brefs délais, à l'installation d'un système d'autosurveillance sur le lagunage.

4) Désignation des délégués pour le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Monsieur Fabien BOUVIE, adjoint en charge des affaires de sécurité et de prévention des risques, rappelle que la commune est concernée par quatre types de risques (inondations et

crues, feux de forêt, transport de matières dangereuses, chutes de blocs) et expose que dans le cadre de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde, une cellule de crise doit nécessairement être mise en place. Il propose donc que soient désignés par type d'action, un délégué titulaire et un délégué suppléant. Ont été désignés :

Pour la cellule de reconnaissance: titulaire - W. SABATIER ; suppléant - M. RIVIERE

Pour la cellule hébergement: titulaire - N. CIRIBINO; suppléant - G. GARCIA

Pour la cellule logistique: titulaire - P. CLEMENT ; suppléant - E. THEROND

5) Cartes de stationnement

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Elisabeth THEROND, adjointe déléguée aux finances communales qui fait part des difficultés rencontrées par les commerçants, artisans et indépendants de la commune pour stationner momentanément dans les rues du coeur du village dans l'exercice de leur profession.

Afin de répondre à cette préoccupation, elle propose qu'une commission composée à parité de conseillers municipaux (3) et de représentants de ces professions (3) se réunisse afin d'étudier la mise en place d'une carte de stationnement.

Les conseillers désignés à cette commission sont : E.THEROND, L. AUZEPY,

P. CLEMENT. Un appel à candidatures est lancé pour désigner les représentants dans le secteur commercial, artisanal et libéral. La commission devra être constituée au plus tard le 31 octobre 2008.

Questions diverses

I/ Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes transmises par Madame le Receveur Municipal de Ganges sur les points suivants :

1- L'indemnité de conseil et de budget à allouer au receveur municipal

2- L'autorisation permanente de poursuites en matière de recouvrement d'impayés

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte ces deux points.

II / Madame E. THEROND précise que la délibération du Conseil Municipal en date du 24 août 2007 fixant les droits de place pour l'utilisation du domaine public ne prévoit pas les tarifs applicables aux forains à l'occasion de la foire annuelle du 29 octobre.

Elle propose qu'un droit de place leur soit demandé en fonction de la surface occupée :

- de 0 à 30 m² : 5€/j - de 30 à 50m² : 10€/j

- plus de 50m² : 15€/j

- En sus seraient perçus un droit de place de 1€/j par véhicule et une participation aux consommations d'eau et d'électricité sur la base de 10% des droits perçus.

- Une caution de 750 € serait demandée pour le coffret électrique et la propreté des lieux.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ces dispositions.

Informations diverses

1. Monsieur D. FITTIPALDI informe que l'association « Les Amis des Beaux Arts » organise une exposition de peinture à la salle polyvalente du 26 au 28 septembre 2008.
2. Monsieur G. MENDES rappelle que la Journée des Associations se déroulera sur le Plan d'Eau le samedi 20

septembre 2008.

3. Monsieur le Maire rappelle aux grands électeurs que les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 21 septembre 2008.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de St Bauzille de Putois

le 20 novembre 2008

Présents: MMES THEROND E ; AUZEPY L ; AFFRE F ; RICARD D .

MM. ISSERT M ; ALLE O ; BOUVIE F ; SABATIER W ; GARCIA G ; CIRIBINO N ; FITTIPALDI D ; RIVIERE M ; CLEMENT P ; MENDES G .

Absente : Mme Dominique BELMONT donne procuration à Mme Elisabeth THEROND.

Madame Lydia AUZEPY est nommée secrétaire de séance.

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES AU LIEUDIT « LE TRIADOU »

Monsieur Michel ISSERT, Maire, remercie l'assistance venue en nombre à cette réunion. Il propose au Conseil Municipal de donner la parole au public lors d'une interruption de séance afin de débattre du projet, après les compléments d'informations qui pourraient être apportés au Conseil.

Le Conseil Municipal approuve cette démarche.

Monsieur le Maire annonce qu'un dossier de demande d'autorisation d'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes au lieu dit « Le Triadou », déposé par le Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères et Assimilés (SYMOMA), été adressé en mairie par la Direction Départementale de l'Équipement.

Cette demande fait l'objet d'une information au public par un affichage sur le panneau municipal pendant 3 mois.

Lecture est faite de la note de présentation de ce dossier :

Les déchets admissibles seront :

1. Les déchets de construction et de démolition tels que bétons, briques, tuiles, céramiques et divers mélanges de ces matériaux à l'exclusion des goudrons, terres et pierres à l'exclusion de la terre végétale et de la tourbe, etc...

2. Les déchets provenant des installations de gestion des déchets : verre

L'origine des déchets proviendront uniquement des déchèteries de Ganges et de St André de Majencoules

La quantité maximale annuelle autorisée sera de 6 520 tonnes

Les déchets d'amiante liés à des matériaux inertes seront exclus.

La durée d'exploitation sera fixée à 2 ans

La quantité maximale acceptée sera au terme de la durée d'exploitation de 9 300 m³

Après lecture de cette note de présentation, Monsieur le Maire communique son analyse sur ce projet.

Les arguments défavorables :

Le Triadou est un site sensible pour les St Bauzillois, déjà utilisé par la décharge des déchets ménagers pendant 20 ans et qui a été fermé depuis.

Durant la campagne des élections municipales de mars 2008, l'engagement avait été pris de ne pas rouvrir la décharge.

Les déchets admissibles sont des déchets inertes dans ce projet, mais qu'advient-il ensuite ?

Les déchets inertes sont potentiellement des produits dangereux, des analyses doivent être faites. Ces contrôles seront-ils rigoureux et efficaces ?

Le tonnage important va aggraver les problèmes de circulation et de sécurité sur la portion de la route de Montoulieu, le carrefour de la Vierge et l'avenue du Chemin Neuf.

Sur la route de Montoulieu, la mise en sécurité des enfants venant des nouveaux lotissements pour se rendre à l'école risque d'être compromise.

Au vu des éléments connus, la décharge se situe en limite de la zone sensible à protéger, une réflexion sur l'eau doit être menée.

Les communes de Laroque, Ganges, Cazilhac et Moulès et Baulcels captent l'eau directement dans l'Hérault ; elles sont sous la menace d'une interdiction de la police de l'eau.

Saint Bauzille de Putois captant actuellement l'eau dans la nappe phréatique sous l'Hérault,

la source de « la Fous » pourrait devenir la future installation de captage. Celle-ci risque d'être polluée par des infiltrations provenant de ce nouveau stockage et de leur impact sur la stabilité du milieu.

Sur ce site relativement homogène, un projet d'installation de photovoltaïques est à l'étude.

Les arguments favorables :

1) il est prévu à l'issue de l'exploitation de la décharge que les 2 bassins soient recouverts et nivelés, ce qui en fera un espace très facilement utilisable ensuite.

2) l'économie faite sur les transports entraîne un moindre coût pour la commune et la communauté des communes.

La parole est ensuite donnée à Marc Rivière, conseiller municipal, qui rajoute 2 points :

dans le cadre de Natura 2000, un couple de vautours percnoptères niche au dessus du Triadou, c'est le seul couple de la région.

il y a un risque d'infiltration suite aux mouvements des tractopelles et autres engins sur le site.

Oscar ALLE, 1er adjoint, apporte les précisions suivantes :

Au-delà de la durée d'exploitation fixée initialement à deux années, il y a un risque de garder la décharge ouverte 20 ans voire 30 ans. Il faut donc éviter à tout prix de la rouvrir, même s'il s'agit de déchets inoffensifs

Une décision préfectorale pourrait aussi intervenir, autorisant l'apport d'autres déchets que les inertes. (ex : Fabrègues)

Dans le cadre l'élaboration du PLU, il est prévu de classer le site afin d'éviter tout projet incompatible avec une politique de protection de l'environnement.

Le périmètre de l'intercommunalité pourrait être élargi à un regroupement de plusieurs communautés des communes, ce qui entraînera une augmentation de l'apport des déchets, car il n'existe pas d'autres décharges sur le secteur, d'après ses informations.

La commune de Montoulieu serait également opposée à la réouverture de la décharge sur le site du Triadou.

Bien qu'une économie sur le transport des déchets soit envisagée, celle-ci n'aurait qu'une incidence minime sur les impôts locaux ou la taxe des ordures ménagères

Le Maire suspend la séance pour permettre à l'assistance de s'exprimer sur ce sujet.

Monsieur Rémy CARIBENT : « Il s'agit au départ de déchets inertes, mais ensuite on y met ce qu'on veut, et il n'y aura pas effectivement de baisses des taxes ».

Il propose un site à Ganges.

Monsieur RINALDIN : « Au vu de la structure des terrains, le sous-sol n'est pas imperméable, il y aura des risques importants de contamination. Les entrepreneurs qui viendront déposer les déchets inertes ne seront pas en mesure de procéder à des analyses correctes, fiables. »

Madame Hélène SIEGWALD : « La couche est insuffisante, elle n'était déjà pas imperméable auparavant. Les contrôles ne seront pas respectés : les extérieurs viendront déposer des déchets autres que ceux autorisés et en plus grandes quantités ».

Monsieur Marcel CAIZERGUES : « Il faut une fermeture définitive et demander la réhabilitation du site. Le risque étant l'extension géographique ».

« Il existe 3 sortes de protections : rapprochées, intermédiaires et éloignées.

Si nous devons pomper l'eau de source, il y aura une contamination de l'eau. »

Après avoir entendu tous les administrés souhaitant s'exprimer, la séance du conseil municipal est rouverte.

Monsieur le Maire demande alors à l'ensemble des conseillers de voter pour ou contre le projet de réouverture de la décharge du Triadou.

A l'unanimité le Conseil Municipal se prononce contre la réouverture de la décharge du Triadou.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de St Bauzille de Putois

le 30 décembre 2008

Présents: MMES THEROND E ; AUZEPY L ; RICARD D .
MM. ISSERT M ; ALLE O ; BOUVIE F ; SABATIER W ;
GARCIA G ; CIRIBINO N ; FITTIPALDI D ; RIVIERE M ;
CLEMENT P .

Absents : Mme Dominique BELMONT a donné procuration à
Mme Elisabeth THEROND.

Mme Francette AFFRE a donné procuration à M. Oscar ALLE
M. Guy MENDES a donné procuration à M. Michel ISSERT

Madame Lydia AUZEPY est nommée secrétaire de séance.

Rémunération du personnel communal

Régime indemnitaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi 84-53 du 26 janvier 1984 a instauré le régime indemnitaire pouvant être alloué aux fonctionnaires territoriaux et que le Conseil Municipal doit délibérer sur le montant global pour régulariser la situation.

Chaque année, le montant de l'enveloppe indemnitaire peut être révisé en tenant compte de l'évolution du taux de chaque prime et de la modification du tableau des effectifs de la commune.

Il propose de retenir le montant des primes suivantes :

Indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires

Le montant maximum individuel ne peut excéder 8 fois le montant moyen annuel. Toutefois, l'IFTS peut être attribuée au montant maximum sans qu'il soit nécessaire de respecter le montant moyen au niveau de l'ensemble du grade, pour les agents exerçant les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 3 500 habitants.

GRADE	Nb Agents	Montant de référence	Coef.	TOTAL
Secrétaire de Mairie	1	1 064.82	8	8 518.56

Indemnités d'administration et de technicité :

Le montant moyen annuel de l'indemnité d'administration et de technicité est calculé par application à un montant de référence annuel par grade, d'un multiplicateur d'ajustement compris

entre 1 et 8. Ce montant annuel de référence est indexé sur la valeur du point d'indice de la fonction publique.

Le montant maximum de l'enveloppe de l'IAT calculé pour chaque grade correspond au montant de référence du grade multiplié par le coefficient multiplicateur et par le nombre d'agents de ce grade.

GRADE	Nbre Agents	Montant D e référence	C o e f.	TOTAL
Filière administrative				
Adjoint administratif de 1ère classe	1	458.32	3	1 374.96
Adjoint administratif de 2ème classe	1	443.49	3	1 330.47
Filière technique				
Agent de maîtrise principal	1	483.72	8	3 869.76
Adjoint technique de 1ère classe	2	458.32	3	2 749.92
Adjoint technique de 2ème classe	7	443.49	3	9 313.29
Filière patrimoine				
Adjoint du patrimoine de 2ème classe	1	443.49	3	1 330.47
Filière police				
Brigadier-chef principal	1	483.72	3	1 451.16
Gardien de police	1	458.32	3	1 374.96

Le montant maximum de l'enveloppe est de 22 794,99 euros.

1. 3 Indemnités allouées au personnel affecté aux travaux du cimetière

De mars 1998 à mars 2008, les primes avaient été fixées de manière forfaitaire comme suit :

- Creusement d'une fosse (manuel ou mécanique)
150 F (22,87 €)
 - Réduction (creusement fosse + réduction + transfert)
350 F (53,36 €)
 - Transfert de corps
500 F (76,22 €)
- (ouverture caveau + transfert sépulture récente dans autre caveau)

Ces prestations étaient payées jusqu'alors au personnel technique sous forme « d'heures supplémentaires »

L'arrêté ministériel du 17 février 1977 prévoit de verser des indemnités spécifiques aux agents des services municipaux d'inhumation (1,78 € par exhumation – 0,67 € par mise en bière)

afin de régler ces sujétions particulières de manière plus réglementaire, il conviendrait d'adopter une modulation individuelle du régime indemnitaire.

Il est proposé d'affecter une majoration de l'IAT (indemnité d'administration et de technicité) dont l'enveloppe indemnitaire serait calculée par application au montant de référence annuel du grade un coefficient multiplicateur de 2 et dans le respect des tarifs appliqués pour les opérations funéraires :

- Fosse :	23 €
- Réduction :	54 €
- Transfert :	77 €

2. Nouvelle bonification indiciaire

Les décrets 2006-779 et 2006-780 du 3 juillet 2006 fixent les conditions d'octroi de la nouvelle bonification indiciaire.

Cette bonification est versée notamment aux agents exerçant des fonctions polyvalentes liées à des tâches techniques dans les communes de moins de 2 000 habitants.

Il convient donc d'étendre cette attribution à l'ensemble du personnel technique qui exercerait ces fonctions polyvalentes.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, adopte à raison de :

14 voix pour et 1 abstention, les mesures en faveur du traitement des agents municipaux.

Dénomination et localisation des voies communales

Fabien BOUVIE, Maire-adjoint délégué à la Sécurité, rappelle au Conseil Municipal que pour le bon fonctionnement des administrations telles que La Poste ou les Services Fiscaux ou les services de sécurité incendie et gendarmerie, il est indispensable de bien identifier les rues sur la commune et de les localiser précisément, avec leur point de départ et leur point d'arrivée.

Le Conseil Municipal, ouï cette préoccupation, mandate Monsieur le Maire pour prendre les arrêtés conformes, Monsieur Fabien BOUVIE étant chargé du travail préparatoire de la localisation des rues.

Création d'une régie municipale pour délivrance de photocopies

Monsieur le Maire donne la parole à Elisabeth THEROND, adjointe aux finances qui expose :

La commune est de plus en plus sollicitée pour délivrer des copies de documents administratifs communicables.

La communication de ces documents entraîne un coût qui doit être supporté par le demandeur. Il convient donc de fixer les tarifs résultant de ces frais de reproduction et de créer une régie de recettes pour permettre leur encaissement.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Copie A4 noir et blanc recto :	0,20 €
Copie A4 nb recto-verso et A3 recto :	0,40 €
Copie A4 couleur recto :	2,00 €
Disquette :	2,00 €
CD Rom :	6,00 €

La création de la régie de recettes et les tarifs proposés sont adoptés à raison de :

14 voix pour et 1 abstention.

Taxe Professionnelle Unique – Désignation des

membres délégués à la Commission d'Evaluation des Charges Transférées auprès de la Communauté de Communes.

Oscar ALLE 1er adjoint au maire et délégué titulaire auprès de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises rapporte au Conseil Municipal, l'adoption en Conseil de Communauté du 15 décembre 2008, de la Taxe Professionnelle Unique (TPU).

Une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être constituée pour évaluer les charges nouvelles transférées à la Communauté de Communes et déterminer, dans le cadre du système dérogatoire, les attributions de compensation dues aux communes en cas de progression des bases nettes de taxe professionnelle sur leur territoire.

Il convient de désigner 2 membres titulaires et 2 membres suppléants au sein du Conseil Municipal.

Sont élus à l'unanimité :

Membres titulaires : Michel ISSERT – Elisabeth THEROND

Membres suppléants : Fabien BOUVIE – Dominique RICARD

Désignation d'un délégué à la Communauté de Communes pour l'étude des chemins de randonnée

Les communes de la Communauté de Communes souhaitent, pour faciliter le tourisme rural, développer la randonnée. Pour ce faire, les chemins de randonnée doivent être recensés et une étude réalisée pour qu'une meilleure connexion s'opère entre chaque commune de la communauté.

Monsieur Gilbert GARCIA est élu à l'unanimité, délégué auprès des communes de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises pour faire partie du groupe de travail chargé de cette étude.

Informations diverses :

Conseil Municipal des Jeunes

Wilfried SABATIER, conseiller municipal délégué auprès des jeunes, confirme la création d'un Conseil Municipal des Jeunes qui sera constitué de 15 candidats représentant l'école élémentaire et le collège. Il précise que les élections de ces conseillers se dérouleront en mairie le vendredi 9 janvier 2009 à partir de 10h00.

SIVU Ganges-Le Vigan

Marc RIVIERE conseiller municipal et délégué du Syndicat rapporte au Conseil Municipal le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Syndical.

Le SIVU a lancé une consultation auprès de bureaux d'études pour procéder à une expertise morphodynamique de l'Alzon à la confluence de l'Hérault.

Cette étude s'articulera autour de deux phases :

Une phase de diagnostic, établi à partir de la collecte de données, la reconnaissance du terrain et l'analyse de celles-ci.

Une seconde phase de propositions, définissant et présentant les différentes solutions d'aménagement et/ou de gestion du site.

Le Syndicat a obtenu l'accord de financement de cette étude.

Projet de réouverture de la décharge sur le site « Le Triadou »

Lydia AUZEPY, Maire-adjoint, rappelle que le Conseil Municipal réuni le 20 novembre 2008 s'était prononcé à l'unanimité contre le projet de réouverture de la décharge au Triadou.

Suite à cet avis négatif du Conseil Municipal, le président de la Communauté de Communes a communiqué sa décision de ne pas poursuivre ce projet de réouverture.

Jardins Familiaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet de réalisation de jardins familiaux sur des parcelles d'une contenance d'environ 3 600 m² est actuellement à l'étude au lieu-dit « Les Sauzèdes ». Des conventions de mise à disposition des parcelles seront signées avec les personnes intéressées par cette activité de cultures maraîchères. Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ces conventions et à rechercher les financements nécessaires à

l'équipement de ces parcelles.

L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé, la séance est levée à 09 h 45, après que le public ait eu la possibilité de s'exprimer et que le Maire ait souhaité à toute l'assemblée, public et élus, de bonnes fêtes de fin d'année.

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de St Bauzille de Putois

le 17 janvier 2009

Présents: MMES THEROND E ; AUZEPEY L ; AFFRE F., BELMONT D., RICARD D.
MM. ISSERT M ; BOUVIE F ; SABATIER W ; CIRIBINO N ; RIVIERE M.

Absents : M. Guy MENDES a donné procuration à M. Nicolas CIRIBINO, M. Dominique FITTIPALDI a donné procuration à Mme. Elisabeth THEROND, M. Oscar ALLE a donné procuration à M. Michel ISSERT, M Gilbert GARCIA a donné procuration à M. Fabien BOUVIE, M. Pascal CLEMENT a donné procuration à Mme Lydia AUZEPEY
Madame Dominique BELMONT est nommée secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire accueille les jeunes conseillers présents et leur expose le déroulement de la séance qui a pour objet l'installation du Conseil Municipal des Jeunes.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil à 09h30. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adresse ses félicitations aux quinze jeunes élu démocratiquement au sein du Conseil Municipal des Jeunes.

Il est rappelé que le Conseil Municipal des Jeunes est un outil de responsabilité, de pédagogie et d'écoute. Afin de lui permettre de fonctionner, M. Le Maire propose de voter une ligne de budget, qui pour la première année serait de 1500 euros. Il s'agit là d'un budget de fonctionnement.

Si toutefois un investissement devait être réalisé, un budget spécifique serait alors attribué.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire interrompt alors la séance, le Conseil Municipal laissant la place au Conseil Municipal des Jeunes, afin de lui permettre de procéder à l'élection du Maire et des Adjointes.

Conformément aux articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire et les Adjointes ont été élus au scrutin secret. Après respect des règles de majorité absolue et relative, les résultats du vote sont les suivants :

- Election du Maire - est élue : Margaux HERITIER
 - Election du premier adjoint - est élu : Aymeric AVISSE, en charge de la commission Sport Culture.
 - Election du deuxième adjoint - est élu : Benjamin MENDES, en charge de la commission Environnement.
 - Election du troisième adjoint - est élu : Nicolas HARDY, en charge de la commission Citoyenneté.
 - Election du quatrième adjoint - est élu : Maxime BOUVIE, en charge de la commission Finances.
- A l'issue de ces élections, Le Conseil Municipal des Jeunes est alors installé officiellement.
Monsieur ISSERT remet au Maire et aux quatre adjoints l'écharpe, insigne de leur fonction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 11h00.

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de Montoulieu

le 24 octobre 2008

Présents: Mmes CALMET Hélène , LEONARD Anne Marie, LEBON Brigitte ,THARAUD Laurence, Mrs CHAFIOL Guilhem., CAZALET Eric, CHARRA Colin, PONS Nicolas,

Absents excusés : Mrs APARISI Hubert, SEBASTIA. Nicolas, Mme CORVEZ Antoinette

Secrétaire de séance élu à bulletin secret : Mme LEONARD Anne Marie

01 - Financement achat de terrain

Mr CAZALET, adjoint aux finances, expose le plan de financement de l'achat du terrain de Mr Gely, après présentation du document d'arpentage.

Des propositions ont été demandées à DEXIA, à la CELR et au Crédit Agricole afin de négocier ce prêt de façon optimum

Une décision modificative est nécessaire pour budgétiser cette opération et solder les dernières factures de fonctionnement

02 - Aménagement du village suite réunion avec la DDE

Mr le Maire présente au conseil les trois propositions d'aménagement du village afin de positionner au mieux le projet de création de la salle polyvalente.

Après délibération, à l'unanimité, l'emplacement choisi se situe derrière le grillon à la place des actuels sanitaires publics.

Des devis seront demandés pour installer des jeux au square : budget compris entre 15000 et 20000 €.

03 - Location du restaurant « le Grillon »

La commune recueille toujours des candidatures suite à la parution de l'annonce concernant la vente du pas de porte du restaurant.

Dans l'attente d'un repreneur, la salle peut être louée pour des manifestations privées : réunions, mariages, anniversaires.

Un règlement intérieur d'utilisation et un contrat de location de

la salle seront établis et resteront annexés avec la délibération
Des réservations sont possibles à court terme 1 mois d'avance
Le montant de la location de la salle est de :
- 200 € /jour pour un seul jour
- 300€ pour deux jours
- Gratuit pour la mairie ou le Comité des Fêtes de Montoulieu
- Caution de 1000 € rendue au locataire en l'absence de dégradations
- 50 € seront retenus si le ménage n'est pas fait

04 - Coupe de bois à la vente par ONF

Monsieur le Maire expose que l'aménagement forestier propose de mettre en vente pour l'année 2009 les parcelles 3 (5.68 ha) et 4 (5.63 ha) de taillis de chêne vert.
Compte tenu du faible volume de bois, de la difficulté d'exploitation (utilisation d'engins pratiquement impossible dans certaines zones rocailleuses), Monsieur le maire propose de demander à l'ONF d'annuler la mise en vente des coupes citées ci-dessus.
Après délibération, à l'unanimité, le conseil approuve la

décision d'annuler la vente

05 - Création de poste adjoint technique

Monsieur le Maire expose au conseil, que suite aux remarques de Mme Luciani, perceptrice, il y a lieu de réexaminer le contrat de travail de Mme LEBOUCHER, contractuelle chargée du ménage depuis 1983.
Compte tenu du projet de réaménagement de la mairie, le contenu du travail sera modifié.
Après avis de l'intéressée, il propose de remettre la délibération à une date ultérieure. Le Conseil, n'ayant pas assez d'éléments pour statuer, approuve.

06 - Questions diverses

Prochaine réunion avec la DDE : 27 Novembre 2008

Préparation du journal « Le thaurac »

Colis de Noël

Mr Charra fait part d'un problème de voirie chez Mr Corigliano
L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Présents: Mesdames Calmet Hélène, Corvez Antoinette, Lebon Brigitte, Léonard Anne Marie, Tharaud Laurence et messieurs Aparisi Hubert, Chafiol Guilhem, Charra Colin, Cazalet Eric, Pons Nicolas, Sebastia Nicolas,
Secrétaire de séance : Madame LEONARD Anne Marie, élue à bulletin secret

1 - Etude des candidatures pour le restaurant « Le Grillon »

Présentation des candidats pour le restaurant : Monsieur Gilles Yerochewski, Madame Jocelyne Fayolle, Monsieur et Madame Marion, Madame Sonie Nadia, Monsieur Lauret.
Le Conseil Municipal reçoit en entretien quatre de ces candidats, trente minutes chacun.

2 - Approbation du projet de bail commercial

Monsieur le maire présente la proposition de bail commercial établi par l'avocat de la commune. Chaque conseiller en avait préalablement reçu un exemplaire afin de pouvoir l'étudier avant la séance. Après délibération Le Conseil Municipal approuve le bail à l'unanimité.

3 - Prix de vente du pas de porte

Monsieur le maire demande au conseil de délibérer sur le montant du prix de vente du pas de porte du restaurant. Après délibération le prix de vente du pas de porte est fixé à 20000 € (vingt mille) à l'unanimité.

4 - Nomination des délégués de la commune à la Commissions d'Evaluation des Charges Transférés (C.L.E.C.T):

Suite à l'adoption de la taxe professionnelle unique (TPU) par la communauté des communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises, il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un suppléant chargés de représenter la commune à la C.L.E.C.T
Après délibération et à l'unanimité, sont désignés :
Délégué titulaire : Guilhem Chafiol, maire
Délégué suppléant: Eric Cazalet, 2^{ème} adjoint, chargé des finances

5 - CD 108

Monsieur le maire informe qu'après une réunion en mairie concernant les travaux de la route, il a appris que celle-ci pourrait être fermée durant 6 mois, le temps de réaliser ces travaux..... Cette situation étant inadmissible pour les riverains, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire entendre sa désapprobation pour les raisons suivantes :

- Plusieurs personnes habitant Montoulieu travaillent vers Saint-Hippolyte et cela leur impose un détour de 25kms par trajet (employés, artisans, enseignants...)
 - Le chauffeur de bus d'Hérault Transport qui habite Cézas, vient prendre son bus à Montoulieu 3 fois par jour.
 - Le facteur qui dessert le village emprunte aussi ce trajet pour se rendre à Moules et Baucels.
 - Certaines personnes âgées font des soins à Saint-Hippolyte du Fort et certains administrés y ont leur médecin traitant.
 - Les entreprises de Montoulieu vont subir une perte importante de leur chiffre d'affaire : le restaurant « Le Grillon » dont l'activité doit reprendre début avril, le camping municipal, les gîtes, le Domaine de la Deveze, le « Cousteraou », le Mas Neuf, les « Ruchers de Montoulieu », l'« Envol Nature »...
- Pour ces motifs, et à l'unanimité, le Conseil Municipal, prenant en compte que l'élargissement de la route est une nécessité, ne peut cependant accepter une durée de fermeture supérieure à un mois.

Demande que, pour les riverains, un chemin provisoire soit créé pour faire un lien pendant le mois de fermeture.

6 - Motion de soutien aux départements

Le Maire informe de l'existence d'une motion relative au maintien des départements.

Le Conseil Municipal de Montoulieu,

Considérant :

- la réflexion engagée à la demande du Président de la République sur la réorganisation territoriale de la France,
- la nécessité d'apporter la contribution de la commune de Montoulieu à ce débat national

- que les départements sont nécessaires à la vie des communes.

Affirme :

- que les départements sont, aux côtés des communes, les territoires de proximité par excellence. Ils disposent d'une identité et d'un positionnement pertinents pour apporter les services indispensables à la solidarité des hommes et des territoires, maintenir un service public au plus près des citoyens, construire et promouvoir un développement solidaire et équilibré des territoires ;

- que par conséquent, il leur faut une entière capacité d'initiative que seule permet la clause générale de compétence, à condition que cette capacité ne soit pas réservée aux collectivités les plus riches ;

- que l'efficacité de l'action publique repose sur deux couples : le couple communes et groupement de communes – départements d'un côté, région- Etat et Europe de l'autre. Le premier constitue le territoire des politiques de proximité, le second celui des stratégies de développement ;

- que le département est une institution démocratique qui s'inscrit dans la modernité. Le renouvellement de nos assemblées doit intervenir en une fois, tous les six ans, avec un redécoupage des cantons pour la prise en compte des évolutions de

populations, et sur la base de l'actuel mode de scrutin.

Demande :

- que l'organisation territoriale de la république ne fasse pas l'impasse sur ces Quatre principes qui conditionnent sa réussite,

- que soit engagée une réforme conjointe de la fiscalité locale, garantissant une péréquation entre territoires, une réelle autonomie fiscale, financière et le libéré de gestion des collectivités dans la conduite de politiques publiques démocratiquement décidées.

Le Conseil Municipal approuve cette motion à l'unanimité

7 - Caution

Le Conseil Municipal fixe la caution, du restaurant « Le Grillon » à 3 mois de loyers. Adopté à l'unanimité – 1 voix

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 0 heure 01.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES GANGEOISES ET SUMENOISE

Extrait du Compte rendu du Conseil du 15 décembre 2008

Objet 1 : Adoption de la Taxe Professionnelle Unique (TPU)

Monsieur Rigaud donne la parole à Monsieur Servier.

Au vu de l'étude réalisée à notre demande par Monsieur Heymès de la Société Stratorial Finances et qui a été présentée au Bureau du 23 octobre 2008, il paraît pertinent de proposer l'adoption de la TPU par notre collectivité à compter du 1er janvier 2009. La montée en puissance de nos compétences dans le domaine économique en matière d'accueil d'entreprises (ateliers-relais, aménagement de zones d'activités d'intérêt communautaire) rend utile d'afficher vis-à-vis du monde économique un taux unique de TP sur le territoire communautaire. Par ailleurs, l'aide de l'Etat en matière de Dotation Globale de Fonctionnement est fortement augmentée pour les Communautés à TPU.

Monsieur Servier précise que les points 1, 2 et 3 de l'ordre du jour sont indissociables. Il souligne notamment qu'un accord unanime du Conseil sera nécessaire après le rapport de la CLECT afin que nous puissions adopter le régime dérogatoire prévoyant une possibilité d'augmentation de l'attribution de compensation versée aux communes.

Au cours du débat général interviennent notamment messieurs Gaubiac, Issert, Alle, Tricou, Pibarot, Rigaud, Servier, Petris, Chafiol.

Après discussion tous les délégués se prononcent favorablement sur les principes suivants :

1/Adoption de la TPU 2/ Instauration de la fiscalité mixte en conservant la fiscalité additionnelle sur les taxes habitation, foncier bâti et non bâti comme actuellement

3/ Clause de révision de l'attribution de compensation (AC) prévue uniquement à la hausse en cas d'augmentation des bases nettes de TP constatée sur la commune depuis 2008. La hausse de l'Attribution de Compensation sera égale à 25 % de la différence entre les deux termes suivants : bases nettes de TP année N sur la commune x taux communal 2008. Bases nettes 2008 communales x taux communal 2008. 4/

Composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées sur le modèle de la représentation des communes au Conseil communautaire.

L'Adoption de la TPU est votée à l'unanimité.

Objet 2. Instauration de la fiscalité mixte.

Les diverses compétences de la Communauté de Communes nécessitent de disposer de ressources complémentaires à la Taxe Professionnelle Unique. Ces compétences financent des services et des équipements à destination des habitants, en particulier dans le domaine scolaire, de la petite enfance et de la culture. Il convient donc de décider de continuer à percevoir à compter du 1er janvier 2009 la taxe d'habitation et les taxes foncières aux taux qui seront fixés par le Conseil communautaire.

Compte tenu des explications qui ont été données au point précédant la fiscalité mixte est adoptée à l'unanimité.

Objet 3. Composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Il est proposé de composer la CLECT à l'image de la représentation des communes au Conseil de communauté en application des arrêtés préfectoraux du 31/12/99 et 7/11/ 2003 soit le nombre de délégués titulaires suivant :

Agonès 1 – Brissac 1 - Cazilhac 2 – Ganges 3 – Gorniès 1 – Laroque 2 – Montoulieu 1 – Moulès et Baulès 1 – St Bauzille de Putois 2 – St Martial 1 – St Julien de la Nef 1 - St Roman de Codières 1 – Sumène 2 –

Le nombre de délégués suppléants sera égal au nombre de délégués titulaires.

Cette commission est mise en place pour la durée du mandat. Il est demandé aux communes membres de désigner leur(s) délégué(s) lors de la plus proche séance de leur conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

Objet 4. Décisions modificatives : ajustement du budget 2008

En cette fin d'exercice budgétaire, il vous est proposé un certain nombre d'opérations comptables afin d'ajuster les prévisions aux réalisations. (tableau ci-joint).
Adopté à l'unanimité.

Objet 5. Nouveau tableau des effectifs.

Adopté à l'unanimité.

Objet 6. Avenant contrat enfance jeunesse avec la CAF.

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que depuis la prise de compétence "Petite Enfance", un contrat de partenariat lie notre Communauté de Communes à la CAF de Montpellier. Ce contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2007. Un nouveau dispositif de contrat enfance jeunesse a été mis en place au niveau national et est entré en vigueur en 2006 sur notre territoire. Ce contrat a été signé par les communes de Ganges et St Bauzille de Putois pour le volet jeunesse qui n'est pas de la compétence de notre Communauté. Afin de poursuivre le partenariat avec la CAF dans les mêmes conditions, il convient désormais pour notre collectivité de signer un nouvel avenant concernant le volet enfance qui sera intégré au contrat global et effectif au 1er janvier 2008.
Adopté à l'unanimité.

Objet 7. Convention avec les entreprises bénéficiaires du plan de redynamisation du bassin d'emploi.

Monsieur Michel Issert présente cette question.
Lors de notre séance du 10 octobre 2008, il a été décidé l'attribution d'aides financières à 3 entreprises créatrices d'emplois dans le cadre du fond de redynamisation du bassin d'emploi Ganges/Le Vigan.

Une convention devra être signée avec chaque entreprise pour définir les engagements. Je vous propose d'adopter la convention type élaborée par le Conseil Général du Gard et qui concernera les entreprises :

- Le Royaume du Bois : 2 emplois → 1000 € par emploi
- SJ Automobiles : 4 emplois → 1000 € par emploi
- Remdéco : 1 emploi → 2000 €

Adopté à l'unanimité.

Objet 8. Exonération de la TP pour les cinémas classés Art et Essai

L'article 1464A du code général des impôts permet aux collectivités d'exonérer de la TP les cinémas classés Art et Essai qui ne dépassent pas un nombre maximal d'entrées fixé à 7 500 (depuis la loi du 7 décembre 2007) par semaine. C'est le cas du cinéma Arc-en-Ciel de Ganges. Je vous propose de faire bénéficier le cinéma, propriété de notre collectivité, de cette disposition.

Adopté à la Majorité avec une voix contre.

Objet 9. Convention avec le cinéma Arc-en-Ciel : achat de places pour les élèves des écoles

Le Président propose au Conseil d'acheter 1 000 places à 5,40 € du cinéma Arc-en-Ciel pour en faire bénéficier les élèves des écoles gérées par la Communauté. Une convention formalisant cet achat de places doit être signée avec le gestionnaire du cinéma, à cet effet le président propose au Conseil de l'autoriser à la signer.

Adopté à la majorité avec une voix contre..

Objet 10 . Marché pour le réaménagement de la classe de Saint Martial

Il convient d'autoriser Monsieur Pierre Servier, Vice-Président, de signer les marchés avec les entreprises choisies pour réaliser les travaux de réaménagement de la salle de classe de l'école de St Martial.

Monsieur Toulouse indique que de graves menaces pèsent toujours sur le maintien de la classe unique de l'école de St Martial. Si le nombre d'enfants inscrits fin janvier n'est pas suffisant, l'école sera fermée. Monsieur Rigaud indique qu'après avoir rendu visite aux parents concernés un courrier leur a été adressé. Il est précisé que si l'école venait à fermer la commune de St Martial s'engage à mettre à disposition de la communauté de communes la classe rénovée pour l'accueil éventuel à la journée de groupes d'enfants des autres écoles de la communauté de communes.

Adopté à l'unanimité.

Objet 11. Motion sur la Taxe Générale sur les activités Polluantes.

Le Conseil de la Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises constate qu'une augmentation consécutive de la TGAP appliquée à la mise en stockage des déchets non recyclables vient d'être votée par le parlement.

Cela représente plus qu'un doublement avec effet dès 2009 et une perspective de quintuplement à l'horizon 2015.

Cela signifie, à ce premier stade, pour les collectivités adhérentes au symptoma, une augmentation de 17 % du coût de traitement des ordures ménagères résiduelles, annulant et bien au-delà les efforts accomplis pour la réduction de la collecte qui semblait pourtant être l'objectif de la disposition.

Par ailleurs d'autres dispositifs de traitement (incinération, méthanisation, etc...) seront moins lourdement touchés.

De nouveau la mise en œuvre va aller à l'encontre des intentions premières. En effet ces installations de type industriel et ayant besoin d'un approvisionnement constant sont implantées à proximité des concentrations de population.

En défavorisant les procédés adaptés par leur taille au milieu rural on ajoutera un nouvel handicap à celui constitué par la longueur des circuits de collecte.

Au total donc on aboutira à un renchérissement du coût du service accompagné d'une augmentation des kilomètres parcourus.

En conséquence le Conseil communautaire demande instamment la prise en compte de la spécificité des territoires ruraux dans l'application de cette taxe.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

Monsieur Toulouse indique qu'il serait utile que notre collectivité puisse se saisir de la gestion des sentiers de randonnées sur notre territoire, compte tenu notamment de leurs intérêts du point de vue du développement du tourisme.

Monsieur Chafiol précise que lors de la récente commission du tourisme cette question a été abordée et que l'Office du Tourisme procédera au cours du 1^{er} trimestre 2009, avec l'aide des communes, à un recensement de ces sentiers et des mesures à prendre pour leur entretien ou leur développement. Les services des départements du Gard et de l'Hérault seront sollicités dans ce cadre et une réunion commune sera organisée.

Hommage à Maurice DEMART, notre professeur de philosophie

C'est aux premiers jours d'un printemps longtemps attendu, que Maurice nous a quitté. A la douceur et aux promesses à venir, il s'en est allé le cœur serein, en paix, délivré après cette très longue attente, des souffrances qui le retenaient.

Par sa présence au Club philo, il a su laisser la richesse de sa réflexion, et son insistance sur l'éthique prend à présent tout son sens lorsque l'on voit notre société telle qu'elle évolue.

Comme s'il avait toujours sû, qu'à travers le temps, les modes, le monde, les pensées des philosophes continueraient encore longtemps d'éclairer et de guider les hommes, sur le chemin de leur humanité.

Nous nous associons à la peine de Monique, sa femme, et de ses deux filles.

Véronique VERDIE pour ses amis du Club philo

Solution des mots croisés page 7		A	B	C	D	E	F	G	H	I
	1	P	I	N	O	C	C	H	I	O
	2	E	S	T	U	A	I	R	E	S
	3	T	A		T	L	G			E
	4	E	B		R	I	A	N	T	E
	5	R	E	T	A	B	L	I	E	
	6	P	L		G	R	E	E	N	S
	7	A	L	L	E	E	S		D	O
	8	N	E	T	S			N	U	L

L'Agenda

Manifestations prévues à ce jour

26 juin 2009 à partir de 18 heures à la salle des rencontres de St Bauzille : Comédie musicale Adbracadabra, présentée par les enfants de l'atelier comédie musicale du Centre de loisirs.

ETAT CIVIL

1 Agonès - 2 St Bauzille de Putois - 3 Montoulieu

NAISSANCES

2- Julie BOULET
2- Clément VALNAY
3- Izzie au foyer de Damien BIANCIOTTO et Erika PERRIN

MARIAGES

DECES

2- Encarnacion LOPEZ née PEREZ le 06/01/2009
2- Joël ROUGER le 18/01/2009
2- Henriette ARNAUD née ISSERT le 29/01/2009
2- Claire MAURIN née REBOUL le 17/02/2009

Ce poème a une histoire, il est né d'un cadeau Une connaissance avec qui je partageais un atelier d'écriture m'a offert une branche de laurier dont chaque feuille portait un mot écrit de sa main... Elle m'invitait à faire vivre ces mots là : « aimer, naissance, vivre, poésie, albatros, licorne, chuchotis, tintinnabuler, secret, beauté, fraternité, liberté, bleu, lumière, charme, symphonie, feu, friselis »... J'ai posé ces jolis mots sur une feuille, de papier celle-là, et je suis partie en voyage poétique. Merci à Nicole de m'avoir offert la matière première de ce poème qui me tint particulièrement à cœur...

VOYAGE POETIQUE

*Florian nous parlait de ce « Plaisir d'Amour »
En nous emportant à travers « Le voyage »,
Naissance de la vie, de la mort, de l'amour,
Secrets de poètes traversant les âges...*

*« L'Albatros », si cher à Charles Baudelaire,
M'entraîne malgré moi à voler vers l'espoir,
Je rêve avec lui quand tombe la lumière...
Douce mélancolie dans l'« Harmonie du soir ».*

*« Mon rêve familial » s'éloigne et revient,
Paul Verlaine disait « Il pleure dans mon cœur »...
Cette pluie n'éteint pas le feu de mon chagrin,
Mes yeux brûlent aussi lorsque coulent mes pleurs.*

*A « l'Automne », soudain, toute une symphonie
Vient embraser « Le lac » de Lamartine...
Je sens vibrer alors tous mes sens réunis
Sous le friselis d'une vague divine...*

*Et je suis embarquée dans « Le bateau ivre »
Avec Arthur Rimbaud, par les vents ballotés...
Mais « Le dormeur du val » a cessé de vivre,
Pouvons-nous croire encore à la fraternité ?*

*Licorne de mer, telle une « Apparition »,
Venue d'un songe de Stéphane Mallarmé,
Tu portes des clochettes que nous entendons
Dans la « Brise marine », tintinnabuler...*

*Quand coule la Seine, sous « Le pont Mirabeau »,
Apollinaire perd l'espérance d'aimer,
Il faut croire très fort que l'amour reste beau
Pour que jamais, vois-tu, il ne parte en « Fumées »*

*Dans cette poésie de charme et de beauté
Où, parfois, « La terre est bleue comme une orange »
D'après Paul Eluard, épris de « Liberté »,
On entend presque le chuchotis d'un ange...*

A.M.Léonard